Cane
FRC
5591

DES MONSTRES

RAVAGENT TOUT.

L'Enfer dicte nos Lois.

A PARIS

DE L'IMPRIMERIE D'UN ROYALISTE.

MH W 10203

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DES MONSTRES

RAVAGENT TOUT.

Jusqu'a quand, grand Dieu ! tarderez-vous à nous secourir ! Nos crimes envers vous sont grands ; mais combien sont terribles vos vengeances ! L'insolent orgueil des mortels montre leur foiblesse, je le sais ; toute leur vaine puissance se brise à vos pieds. Ce vaste Univers n'existe que par votre seule volonté. Vous dites qu'il soit, il fut. Un seul de vos regards pourroit le renverser, le réduire au néant dont il est sorti. Mais, grand Dieu, souviens-toi que nous sommes ton ouvrage ! Tonne, frappe ; la foudre est dans tes mains ; lance-la sur nous : mais quelque part qu'elle tombe, elle trouvera des mortels que ton sang a rachetés. Ce n'est pas pour nous punir que tu daignas le répandre ; c'étoit pour nous sauver tous. Tends-nous donc une main secourable. Les Français sont égarés ; ils sont aveugles, ils marchent dans les ténèbres ; prête-leur un rayon de ta lumière.... Grand Dieu, daigne exaucer mes vœux !

Je sais à quoi m'expose mon zèle ; je vais

leur dire de terribles vérités : ils s'irriteront sans doute ; n'importe, je brave leur fureur. En dépit d'eux, je veux les servir, et ne crains que ton courroux.

D'après de tels principes (dont je me fais gloire), Lecteurs, soyez soumis, si vous le pouvez, à vos perfides Députés. Je n'ai pas le droit de l'empêcher ; mais quant à moi, je ne le suis point, je ne le fus jamais, je ne prétends jamais l'être. Je me souviendrai toujours que je suis constituant, quils ne sont que mes constitués, que je suis enfin le maître. Ce caractère est indélébile. Je puis à mon gré les révoquer, leur faire rendre compte de leur conduite, les récompenser si je suis content d'eux, les envoyer au supplice s'ils se sont écartés de ma volonté suprême. Dans ce moment, nous sommes tous Souverains.

Je sais, cependant, que seul je ne puis rien ; mais seul, si vous m'abandonnez, je défendrai les droits de tous : et si je succombe, la honte sera pour vous ; et la postérité, qui jugera nos actions, pourra du moins dire un jour : il étoit donc un Français, dans un tems où tous les Français n'étoient rien.

Ce n'étoit point pour faire des Lois, que

nous avons nommé nos Députés ; nous en avions qui nous ont acquis une gloire immortelle, pendant quatorze cents ans. D'ailleurs, nous savons qu'il ne faut qu'un Législateur, et non pas douze cents. Ce n'est pas dans le tumulte que naissent les bonnes Lois ; elles ne doivent leur origine qu'à l'étude profonde du cœur humain, qu'à une longue suite de travaux bien réfléchis dans le cabinet d'un sage que le Ciel a doué de toutes les vertus. Notre Assemblée n'offre que des crimes.

Nous les avions nommés pour réformer les abus, pour s'occuper des moyens les plus prompts pour rétablir l'ordre dans les finances du Roi, pour assurer la dette de l'Etat à ses créanciers, et pour faire en sorte qu'à l'avenir il n'y eût plus de déprédations, ou que les déprédateurs fussent sévèrement punis. Voilà quel étoit leur objet. Ils s'en sont non-seulement écartés par des dépenses excessives qu'ils ont faites eux-mêmes, et des opérations si désastreuses que le déficit a quadruplé, mais encore par le mépris en tout de nos ordres ; ils ont porté l'audace jusqu'à se constituer eux-mêmes la Nation ; et de la Nation, ils en ont fait leur esclave. Français, si vous pouvez y consentir, je serai donc le seul qui

n'y consentirai pas. Je proteste contre tout ce qu'ils ont fait, et contre tout ce qu'ils feront. Ils peuvent m'arracher la vie, mais jamais mon consentement. Ils ne sont point légalement assemblés ; c'est une monstruosité.

Dès le premier jour, ils se sont révoqués eux-mêmes. Ils l'étoient de droit, par la violation qu'ils ont faite de leurs cahiers, dont ils ne pouvoient nullement s'écarter, sur-tout d'après leur serment. Comment, en effet, pouvoir compter sur des hommes qui manquent aussi essentiellement à la parole qu'ils ont donnée, au serment qu'ils ont fait entre nos mains, à la face des Autels? Je prétends donc qu'ils doivent nous rendre compte de leur conduite ; qu'ils doivent restituer les gages qu'ils ont reçus, du moment qu'ils n'étoient plus rien ; et qu'ils sont responsables de tous les malheurs dans lesquels ils ont plongé la France, depuis qu'ils sont assemblés. Je prétends, enfin, qu'ils doivent être punis de mort, s'ils ont un écu de plus que ce qu'ils avoient lorsqu'ils sont arrivés ; puisqu'ils ne sauroient le posséder sans avoir trahi l'Etat, à moins qu'ils ne justifient bien authentiquement qu'il leur est justement acquis. Nous en voyons qui ont l'impudence de faire

ostentation de leurs richesses ; quand nous savons tous qu'ils n'avoient auparavant que des dettes, et que nous sommes plongés dans la plus affreuse des calamités, qui est leur ouvrage.

Français, je vais vous exposer succinctement une partie de mes griefs qui sont aussi les vôtres. Je ne les rapporterai point tous. On ne finiroit jamais, tant ils les ont multipliés. Je tâcherai de ne souiller ma plume, que le moins possible, de tous ces noms infâmes qui se trouvent dans l'Assemblée. Il y en a qui le sont à tel point, qu'on ne peut les prononcer sans horreur.

Non-seulement ils n'étoient pas en droit de nous donner des Lois, mais encore n'auroient-ils pas dû prendre pour un grand Empire comme la France, celles qu'ils ont trouvées dans les Républiques de la Grèce ? Eh, combien encore se sont-ils écartés des modèles qu'ils ont voulu suivre ! Ceux-là se montrèrent grands en tout ; ceux-ci ne nous offrent que des forfaits.

Solon, ce grand Législateur des Grecs, avoit tant de vertus, qu'il fut mis au nombre des sept Sages de la Grèce ; nos Législateurs ont accru celui des Furies. Voilà le parallèle

Solon ne fit ses Lois que pour cent ans. Il y a deux mille trois cents cinquante-neuf ans qu'elles sont faites ; peuvent-elles nous convenir aujourd'hui ?

Solon préféra le Gouvernement démocratique à tout autre, quoiqu'il en sentît tous les inconvéniens : mais il ne faisoit des Lois que pour un très-petit pays qui auroit eu de la peine à se laisser gouverner différemment. Cependant, comme il savoit très-bien qu'une multitude toujours ignorante oublie ce qu'elle doit vouloir lorsqu'elle délibère, et ce qu'elle a voulu quand elle a délibéré, il établit un Sénat de quatre cents personnes tirées des quatre Tribus qui comprenoient alors tous les Citoyens de l'Attique. Ces quatre cents furent comme les Députés et les Représentans de la Nation. Il falloit encore que toutes les décisions fussent précédées par un Décret du Sénat ; et les premiers opinans devoient avoir plus de cinquante ans ; nous en avons qui en ont à-peine vingt-cinq.

Il fut encore décidé que nul Orateur ne pourroit se mêler des affaires publiques, sans avoir subi un examen qui rouleroit sur sa conduite ; et l'on permit à tout Citoyen de poursuivre en Justice l'Orateur qui auroit

trouvé le secret de dérober l'irrégularité de ses mœurs à la sévérité de cet examen. Quels sont les Orateurs à l'Assemblée, du côté gauche, qui pourroient supporter de pareilles épreuves? Ils sont tous flétris par la Justice, ou dans l'opinion publique. Il ne fit ce Règlement que pour empêcher la séduction de l'éloquence. Ce n'est pas par ce fait que nos enragés sont redoutables ; ils ne le sont que par leurs torches et leurs poignards.

Quoique, dans la Grèce, les Citoyens même les plus pauvres, dans toutes les démocraties, pouvoient aspirer aux Magistratures, Solon, cependant, jugea plus convenable de laisser dans Athènes ce dépôt entre les mains des riches. *La composition de nos Municipalités n'est donc pas d'après les principes de ce grand Législateur.*

Il y avoit bien dans Athènes de petits Tribunaux, dont les Juges étoient pris dans la classe du Peuple. *Mais nous en avions dans tout le Royaume, avant l'Assemblée !* Ces Juges étoient changés tous les ans. *Les nôtres l'étoient de même.* L'on appeloit de leurs jugemens à des Cours supérieures. *Tel étoit notre usage.* Tous les Tribunaux relevoient de l'Aréopage, ce Sénat à jamais si auguste,

ce Sénat dont nos Législateurs ne seroient pas dignes d'être les balayeurs, s'il existoit encore ; tant il falloit avoir de vertus et de lumières, pour y être admis.

Enfin, pour siéger dans l'Aréopage, il falloit avoir été Archonte, et avoir subi l'examen le plus rigoureux sur sa conduite et sur ses mœurs. Aussi n'y eut-il jamais rien de si auguste que ce Sénat; et la réputation de ses lumières et de son intégrité devint si grande, que quelquefois les Romains y envoyèrent la décision des choses qui leur paroissoient trop embarassées pour les pouvoir juger eux-mêmes. La vérité seule y étoit écoutée. *Dans notre Assemblée, il faut pour se faire entendre, être impudent et menteur.*

Enfin Solon dit que, pour qu'une République soit sagement réglée, il ne faut pas que le nombre de ses habitans soit trop grand ni trop petit. L'expérience, dit-il, a fait voir que le nombre des hommes en état de porter les armes ne doit être ni fort au-dessus ni fort au-dessous de vingt mille. Dans un Empire, où il y a deux ou trois millions d'hommes armés, le Gouvernement Républicain ne peut donc convenir ? Enfin quand ses lois furent faites, on lui demanda s'il

avoit donné aux Athéniens les meilleures? *Oui* dit-il, *les meilleures qu'ils étoient capables de recevoir.* Il faut donc consulter celles qui peuvent convenir à une Nation. Celles qu'on nous donne ne sont point faites pour des hommes.

Solon avoit refusé d'être Roi; il eut cependant à se reprocher dans sa vieillesse, d'avoir fait bassement sa cour à Pisistrate qui avoit usurpé la tyrannie; nos Législateurs veulent être Rois, et prétendent que toutes les Nations adoreront leurs fureurs.

Licurgue, autre Législateur grec, qui ne voulut pas aussi être Roi, étoit bien antérieur à Solon. Il fit des lois qui rendirent Lacédémone heureuse tant qu'elle voulut les suivre. Notre Assemblée le consulte moins, sans doute, parce qu'il avoit ordonné légalité dans les fortunes, et qu'elle veut tout avoir; parce qu'il ne fesoit rien sans consulter les Dieux, et qu'elle ne croit pas en Dieu.; parce qu'il s'étoit appliqué toute sa vie à bien connoître le cœur humain, pour ne donner aux hommes que les lois qu'ils pouvoient supporter; parce qu'il avoit parcouru différens lieux de la terre, examiné les lois de chaque pays, notamment celles de Minos

dans la Crête, l'effet qu'elles pouvoient produire, afin d'en extraire le bon et d'en rejetter le mauvais ; parce qu'enfin il soumit son ouvrage, avant de le produire, à l'examen de ses amis et des Citoyens les plus distingués de sa Patrie. Notre Assemblée, prétend tout savoir sans jamais avoir rien apris ; elle se croit infaillible parce qu'elle ne trouve point d'obstacle à ses dévastations. Aussi combien sommes-nous heureux ! il suffit même qu'un de leurs Membres, instruit et pensant bien, veuille les préserver de quelque grande absurdité, pour qu'il soit repoussé de la manière la plus outrageante. Ils ont vu que le pouvoir Législatif, ne pouvoit s'accorder avec le pouvoir exécutif ; n'importe, ils veulent être tout ; ils sont Bourreaux pour le fait, mais bientôt ils voudront l'être pour l'exécution.

Enfin nos Législateurs, à l'exemple de Périclés et d'Aristide, (celui-ci fut sage mais dans cette occasion il se trompa) veulent appeller le Peuple à toutes les dignités, et lui donner des rétributions ; ce qui épuise le Trésor, et fait qu'on est obligé de ramper devant lui. C'est ce qui arriva à Athènes où la multitude chassa, par ses fureurs, les riches

et les honnêtes gens des Assemblées ; *c'est ce qui nous arrive aussi.* Le peuple substitua ses caprises aux lois ; *c'est ce que nous voyons dans toutes les Municipalités.* Ils le savent et veulent le pratiquer ; ils ont donc juré la perte de l'Empire.

On a de tous les tems reconnu que la Démocratie est encore plus funeste que la vraie tyrannie ; qu'elle est terrible, et qu'il seroit difficile de trouver rien de semblable. Voilà cependant le Gouvernement qu'on veut substituer à la Monarchie, qui seule peut convenir à un grand Peuple libre, qui seule réunit tous les avantages pour rendre les Peuples heureux. Je vais encore rapporter un trait de l'histoire de Diodore de Sicile, qui prouvera seul toute l'horreur de la Démocratie.

L'armée navalle des Athéniens, venant de remporter sur les Lacédémoniens, (aux Argineuses,) la victoire la plus complette et la plus mémorable dont jamais l'histoire eût fait mention de Grecs contre Grecs, quelques-uns d'entre les Chefs jugeient à propos de s'occuper à recueillir leurs morts, parce qu'on se fesoit, à Athènes, un point de Religion de ne pas laisser sans sépulture ceux

qui avoient été tués au service de la patrie: d'autres soutenoient au contraire que le plus pressé étoit d'aller au secours de Mityléne et d'en faire lever le siège. Sur ces entre-faites, il s'éleva une tempête horrible qui donna de violentes secousses à tous les vaisseaux, et qui incommoda beaucoup tous les soldats déjà très fatigués du combat dont ils sortoient; de sorte qu'ils s'opposèrent tous à la recherche de leurs morts.

Les Athéniens apprenant le grand succès qu'ils avoient eu aux Argineuses, donnèrent à leurs Généraux de grands éloges sur cette victoire, les condamnèrent au supplice, et confisquèrent leurs biens; pour n'avoir pas donné la sépulture à leurs morts.

Pendant qu'on se préparoit à l'exécution, Diomédon, l'un des condamnés, s'avança au milieu de l'Assemblée. C'étoit un homme expert dans la guerre, et distingué par son équité et par toutes sortes de vertus. Quand on eut fait silence, il dit: « Athéniens, je » souhaite que l'Arrêt que vous avez prononcé contre nous, tourne à votre avantage; » mais, puisque la fortune nous empêche » de rendre nous-mêmes aux Dieux les » actions de graces que nous leur devons

» pour la victoire que nous avons remportée,
» il est juste que vous vous en chargiez ;
» ainsi ne manquez pas de vous acquitter
» de ce devoir envers Jupiter Sauveur, le
» Dieu Apollon, et les augustes Déesses ;
» car c'est un vœu auquel nous nous sommes
» engagés avant la bataille ». Diomédon, ayant ainsi parlé, fut conduit au supplice avec les autres Chefs auxquels la Ville devoit son existence..... h bien Français ! Est-ce un Gouvernement démocratique qui vous convient? Est-ce le Peuple qui doit peser votre destinée et celle de l'Etat ?..... Le Peuple, vous dis-je, est un animal féroce, qu'il est dangéreux de caresser; il ne sait ce qu'il veut, ce qu'il doit vouloir, ni ce qui lui convient. Il faut le contenir, être juste avec lui, le rendre heureux et ne jamais le consulter : il ne l'exigera pas. Il faut renvoyer vos Représentans ; ils ne vous représentent nullement. Ils veulent tout anéantir... je vais vous prouver ces deux grandes vérités.

Français ! avez-vous renoncé à ce titre auguste de Nation généreuse, que toutes celles de la terre reconnoissoient en vous ? Si vous prétendez le conserver, vous n'êtes

donc pas représentés par une Assemblée avilie aux yeux de l'Univers entier, par une Assemblée qui n'a ni foi, ni loi, ni mœurs, ni religion, ni honneur; qui proscrit ceux qui pourroient montrer quelqu'une de ces vertus, et qui protège, récompense même les atrocités les plus noires. Vous savez d'ailleurs qu'on ne sauroit être représenté que par les pouvoirs que l'on donne. Avez-vous donné ceux de faire tout ce qu'on fait? Si vous les aviez donnés, vous seriez des monstres, alors très-bien représentés; mais ne les ayant point donnés, ils ne sont donc plus vos Représentans.

Quel étoit votre objet en nommant vos Députés? C'étoit sans doute d'être plus heureux que vous n'étiez. On vous égorge, on incendie vos châteaux, on détruit tout. Vos enfans seront privés de votre héritage, puisque toutes les propriétés sont attaquées; le sang même ne pourra plus transmettre les avantages que procuroient les belles actions qui tant de fois ont sauvé l'Etat par ce seul véhicule. Ce qui prouve toujours qu'ils veulent tout anéantir et nous ôter tout moyen de reprendre notre rang dans le monde, par quelque noble émulation. Votre objet

n'est

n'est donc pas rempli ! Ils ne sauroient donc être vos Représentans ; vous devez donc les chasser et les punir.

Comme j'ai pour principe de ne rien avancer qui puisse être contesté, je vais vous prouver de la manière la plus positive que tout ce qui compose le côté gauche à l'Assemblée (et qui fait tout) n'y est arrivé qu'avec l'intention de ruiner entièrement le Royaume.

Dès le premier jour, le Tiers a élevé une difficulté, qui étoit de vérifier en commun les pouvoirs de tous les Députés des trois Ordres, comme si c'étoit bien important pour les affaires de l'Etat ! comme si chaque Ordre n'avoit pas un intérêt bien plus direct à ce que tous ses membres fussent munis de pouvoirs très authentiques ! la majorité du Clergé et la minorité de la Noblesse se sont montrées dans ce moment infidelles à leurs Corps, au Roi, et à l'Etat. Ces Membres ne se sont point démentis ; ils ont prouvé, ils prouvent chaque jour ce qu'on doit attendre d'eux.

Il est bon d'observer que ces transfuges scélérats par nature avoient aussi un motif d'intérêt. La majorité du Clergé est compo-

sée de tout ce qu'il y a de plus vil dans le Tiers, et d'une ignorance crasse ; on leur a aisément persuadé qu'ils alloient devenir les égaux des Evêques, et qu'ils partageroient leurs dépouilles. Ils l'ont cru ; on les a trompés ; mais leur stupidité fait qu'ils persistent toujours dans l'erreur. La minorité de la Noblesse avoit un autre but ; les Membres qui la composent jouissoient du plus souverain mépris, même avant la convocation des Etats-Généraux. Cependant ils vouloient jouer un grand rôle, n'importe à quel prix. Ils ont cru que le Tiers tout-puissant changeroit la Constitution du Royaume ; mais ils ne s'attendoient pas à ce qu'ils éprouvent aujourd'hui. Ils ont cru qu'on feroit comme en Angleterre, deux chambres, l'une haute, et l'autre basse ; qu'ils seroient à perpétuité de la première, et qu'ils seroient tous pairs du Royaume. On lse a trompés ; mais ils persistent pour faire le mal, n'ayant pû s'élever et voyant qu'actuellement on joint la haine au mépris.

Le Tiers se déchainoit continuellement contre les deux autres Ordres, et faisoit tous ses efforts pour les noircir aux yeux de la Nation. Les infidèles de ces deux Or-

dres portoient le trouble chacun dans le sein du leur. Ils ont employé près de deux mois à toutes ces altercations. Enfin, vous le savez, le Roi se décida à aller aux Etats-Généraux tenir une séance royale, le 23 Juin 1789, séance à jamais mémorable, qui l'eût couvert d'une gloire immortelle, sans la lâcheté de ses Ministres qui, l'ayant porté à cette démarche, n'ont pas eu la fermeté de la lui faire soutenir. Alors tous les vœux de la Nation eussent été remplis, et toute la sévérité que le Monarque auroit pu mettre pour son entière exécution, étoit justifiée par ses nobles intentions. L'Assemblée n'en est pas moins couverte d'infamie d'avoir rejetté tant de bienfaits.

Je crois devoir rapporter un extrait de cette séance. Le Roi dit : « Je croyois avoir » fait tout ce qui étoit en mon pouvoir » pour le bien de mes Peuples, lorsque » j'avois pris la résolution de vous assem- » bler : lorsque j'avois surmonté toutes les » difficultés dont votre convocation étoit en- » tourée ; lorsque j'étois allé, pour ainsi » dire, au-devant des vœux de la Nation, » en manifestant d'avance ce que je vou- » lois faire pour son bonheur..... *Et c'est*

ce moment que l'on prend pour le détrôner !

» Il sembloit que vous n'aviez qu'à finir » mon ouvrage, et la Nation attendoit avec » impatience le moment où, par le con- » cours des vues bienfaisantes de son Sou- » verain, et du zèle de ses Représentans, » elle alloit jouir des prospérités que cette » union devoit leur procurer. » *Ah Français ! que pouviez-vous désirer de plus* ?

» Une parfaite intelligence auroit dû naître » du seul amour de la Patrie ». *L'amour de la Patrie !.... Des monstres qui ravagent tout, connoissent-ils cet amour ? C'est du sang qu'il faut à leur fureur ;* » une funeste divi- » sion jette l'alarme dans tous les esprits. » *Tel étoit leur projet.* » Je veux le croire, et » j'aime à le penser ; les Français ne sont » point changés ». *Oh, mon Roi ! ce n'est pas aujourd'hui que vous tiendriez ce langage ! Vous faites tous les jours la fatale expérience, qu'ils ne sont plus des Français.*

Le Roi, après plusieurs réglemens bien sages, leur défend, pour le bon ordre, la décence et la liberté même des suffrages, d'admettre à leurs délibérations aucune personne quelconque, autre que les Membres de l'Assemblée. Ils appellent une foule de

brigands qu'ils payent quarante sols chacun par jour ; car, même cette espèce qui dégrade l'humanité, ne voudroit les voir, ni les entendre, s'ils n'étoient payés, tant ils les regardent encore au-dessous d'eux. Eh bien, Français, êtes-vous représentés ?.... Ils me font horreur.

Le Roi dit encore : « j'ai voulu aussi, » Messieurs, vous faire remettre sous les » yeux les différens bienfaits que j'accorde » à mes Peuples. Ce n'est pas pour circons- » crire votre zèle dans le cercle que je vais » tracer ; car j'adopterai avec plaisir toute » autre vue du bien public qui sera propo- » sée par les Etats-Généraux ».

« Je puis dire sans me faire illusion, que » jamais Roi n'en a autant fait pour aucune » Nation ; mais quelle autre peut l'avoir mieux » mérité par ses sentimens que la Nation » Française ! » *Autrefois, sans doute, nous méritions un tel Roi ; mais nos Députés nous ont rayés du tableau des Nations policées.*

J'aurois peut-être pu me dispenser de rapporter cette séance royale, puisque tout le monde la connoît ; mais il me semble qu'on ne sauroit trop la rappeler, tant elle est noble, touchante et avantageuse pour la

Nation, si elle avoit su en profiter; et enfin, pour prouver à quel point nous devons être indignés contre l'Assemblée qui a rejetté tant de bienfaits, pour nous accabler de tant de maux.

Le Roi consent de n'établir aucun nouvel impôt, ni de proroger les anciens au-delà du terme fixé par les lois, sans le consentement de la Nation. Les sommes attribuées à chaque département seront fixées par eux, même celles de sa maison; il espère de leur honneur et de leur probité qu'ils assureront la dette publique.

Il veut abolir la taille et le franc-fief, et que tout le monde paye les impositions par proportions égales, sans distinction de rang et de naissance. Ils détruisent tout, réduisent à rien les revenus de l'Etat, rendent nulles toutes ses forces; soulèvent les Peuples, en leur disant qu'ils ne payeront plus rien, afin qu'ils se prêtent à leurs dévastations; ils les arment pour les opérer, et veulent ensuite rétablir des impôts infiniment au-dessus de ce qu'ils étoient auparavant. Quelle étrange politique! N'est-ce pas dire à l'univers: nous voudrions que la France disparût de dessus la surface du globe? J'aimerois

autant qu'ils eussent rendu un décret pour nous ordonner de nous égorger tous les uns les autres ; et nous le souffrons !... pour assurer la dette publique, ils créent des chifons qui nous mènent à grands pas à ba banqueroute totale.

Le Roi abolit les lettres de Cachet ; quatre jours après, on s'empare de son Château de la Bastille, on le démolit ; on égorge celui qui le représente ; on lui coupe la tête, on la porte en triomphe dans Paris ; on décore d'une médaille les forcenés qui ont commis cet attentat. On met en liberté tous les scélérats, et l'on remplit les prisons de Citoyens vertueux.

Sa Majesté veut concilier la liberté de la Presse, avec le respect dû à la Religon, aux mœurs et à l'honneur des Citoyens. Le lendemain le public est inondé de libelles, où la Religion, les mœurs, l'honneur des Citoyens, sont compromis ; il y a même de ces auteurs qui portent leur rage jusqu'à vouloir verser le sang le plus auguste. L'Assemblée le souffre, elle l'autorise ; elle proscrit les ouvrages qui ne respirent que la vertu, et recherche leurs auteurs. Quelle subversion, Grand Dieu !

Le Roi consent à tout ce qui peut être agréable à la Nation, il va même au-devant de ses desirs ; il veut qu'on s'occupe du soin de restraindre les Capitaineries, et veut donner encore dans cette partie qui tient de plus prés à ses jouissances personnelles, un nouveau témoignage de son amour pour ses Peuples. Le lendemain les insolens habitans de Versailles, qui ne tiennent leur existance que de lui, ont l'audace d'aller ruiner son parc, de chasser sous ses fenêtres et de présenter un mémoire à l'Assemblée, dans lequel ils disent que le Roi n'est qu'un Citoyen, qu'il na pas le droit de chasser plus qu'un autre. L'assemblée accueille ce mémoire avec complaisance ; et l'enfer ne souvre point sous leurs pas !

Enfin, le Roi finit en disant : » c'est moi » jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur » de mes Peuples, et il est rare peut-être que » l'unique ambition d'un Souverain soit d'ob- » tenir de ses Sujets qu'ils s'entendent enfin » pour accepter ses bienfaits ». *Des monstres n'acceptent rien, ils ravagent tout.*

Il leur ordonne ensuite de se séparer à l'instant, et de se rendre le lendemin matin, chacun dans les chambres affectées à

leur Ordre, pour y reprendre leurs séances. Le Clergé et la Noblesse obéissent; le Tiers prétend rester, il reste et proteste contre tout ce que vient de faire le Roi. En faut-il d'avange, Français pour vous prouver leurs intentions? Si vous persistez à souffrir tant d'horribles excès, ne vous plaignez donc plus: vous méritez votre sort.

En rejettant tant de bienfaits, ne se déclarent-ils pas évidemment les ennemis de l'état? La Nation pouvoit-elle desirer rien de plus? Auroit-elle jamais osé former le vœu d'obtenir ce que le Roi lui propose? Français, on a toujours dit, toujours reconnu qu'une belle occasion échappée ne revenoit plus. Vos Députés ont-ils fait mieux que ce qu'on vouloit faire? De grands maux affligeoient la France, on vous offroit des moyens de la rétablir dans peu; ils ont tellement accru vos malheurs, tellement détruit vos ressources, que si vous n'y prenez garde, vous serez tellement abattus, quil ne vous sera plus possible de vous relever.

Le lendemain de cette séance, le Tiers revient pour s'emparer de la salle qui n'étoit pas encore prête pour les recevoir. Le Roi, y avoit fait mettre une garde pour

empêcher d'y entrer, ils la forcèrent; le sieur Bailly étoit alors leur Président. Cependant d'après les remontrances que fit l'Officier qui commandoit le détachement, et la sale n'étant pas réellement prête, ils furent s'établir au jeu de paume. (ce qui les fit surnommer les garçons paumiers, car on leur a donné toujours des épithètes caractéristiques, ce qui prouve le mépris qu'on leur porte.) Ils prétendirent que la Nation seroit par-tout où ils s'assembleroient; il est bon d'observer qu'ils s'étoient déja constitués Assemblée nationale, nous allons voir s'ils en avoient le droit.

Le 17 juin 1789, à midi 583 membres du Tiers étant assemblés, l'abbé Séyez fit la motion la plus impertinente, la plus absurde, la plus révoltante qu'on ait jamais pu faire, pour tout dire enfin, digne de son auteur. Je prie le Lecteur de me dispenser de la rapporter, elle souilleroit mon ouvrage. Tout le monde la vue, elle portoit en substance qu'ils étoient suffisans pour représenter toute la Nation, qu'ils en représentoient effectivement au moins les quatre-vingt-seize centièmes; en conséquence, ils se constituèrent Assemblée Nationale. Il y eut 491

voix pour cette motion, les autres 92 la rejettèrent, tant ils la trouvèrent injuste et extravagante. Je demande 1°. s'ils en avoient le droit? Si leurs Commettans les avoient chargés de se constituer ainsi? Si leurs Commettans pouvoient leur donner cet ordre? *Certainement ils n'ont jamais pensé faire à eux seuls toute la Nation*, 2°. Il y a douze cents Députés; partant même du principe que tous sont égaux, les six cents dix-sept qui n'ont pas donné leur voix, les quatre-vingt-douze qui ont rejetté avec indignation cette dégoutante motion, étoient donc quelque chose? Or sur douze cents, quatre cents quatre-vingt-onze peuvent-ils suffire pour décider une affaire aussi majeure? Voilà cependant comment ils font passer presque tous leurs Décrets les plus importans. Ils en ont même rendu, n'étant pas cent cinquante Députés dans la salle; mais les brigands y sont toujours. D'où je conclus encore qu'ils ne sont rien, qu'ils ne peuvent rien.

Comment le Tiers à lui seul peut-il prétendre composer la Nation entière? quand de tous les tems, le Clergé et la Noblesse en ont fait les parties essentielles: il ne falloit donc pas les convoquer.

Ils disent que les deux premiers Ordres étoient les tyrans du peuple (ce qui est de toute fausseté) mais c'est eux qui se montrent bien évidemment pour ces deux Ordres les tyrans les plus cruels, les plus féroces que la terre ait jamais produit, puisqu'ils voudroient les égorger tous.

Les Députés du Tiers, qui osent avancer qu'ils représentent au moins les quatre-vingt-seize centièmes de la Nation, sont des imposteurs, ce que je vais prouver d'après leurs principes mêmes; ainsi que tous leurs noirs projets, qu'ils ont si bien dévoilés par toutes sortes d'horreurs.

Ils ont décrété que, pour être Citoyen actif, il falloit payer à l'Etat tant de marcs d'argent, ce qui exclut la presque totalité du royaume, (pour parler comme eux.) D'après cela, je demande si quatre cents quatre-vingt-onze Députés suffisent pour représenter toute la Nation, qui en a nommé douze cents.

S'il faut avoir une certaine fortune pour être Citoyen actif, c'est-à-dire, pour être de la Nation, (car ceux qui n'ont rien, ou peu de chose, sont nuls, puisqu'on ne doit jamais les consulter) il faut donc les soustraire du nombre de ceux que le Tiers prétend repré-

senter ; car ils appartiennent à tous, ou n'appartiennent à personne. Il paroîtroit alors que le Clergé et la Noblesse sont les deux Ordres les plus nombreux, en fait de corps de Nation ; et c'est une grande vérité, quand à l'influence qu'ils doivent avoir sur toutes les opérations du gouvernement. Je vais le démontrer.

Ceux qui constituent vraiment l'Etat, ceux qui doivent être uniquement appelés pour participer au gouvernement, pour y faire les changemens que l'on croit convenables (d'après Solon même), ne doivent être que les grands possesseurs de biens-fonds, parce que c'est eux qui véritablement en supportent toutes les charges. Par conséquent, c'est eux qui ont le plus grand intérêt à ce que l'administration soit bonne.

Solon, qui fit des lois pour une démocratie, l'a tellement senti, qu'il a laissé, ainsi que je l'ai déjà dit, toutes les charges, les dignités, les magistratures, entre les mains des riches, qu'il distribua en trois classes. Ceux qui avoient de revenu annuel, cinq cents mesures, tant en grain qu'en choses liquides, furent mis au premier rang. Ceux qui en avoient trois cents, au second, et ceux qui n'en avoient que deux cents au troisième.

Tous les autres Citoyens, qui étoient au-dessous de ce revenu, furent compris dans une quatrième et dernière classe, et n'étoient jamais admis aux charges. A bien plus forte raison doit-on observer ce règlement dans une grande Monarchie. Solon n'eût pas admis, dans le siècle où nous vivons, les comédiens, les juifs, ni le bourreau....

Je prétend que tous les Citoyens, qui n'ont des revenus qu'en contrats, ne doivent point être électeurs pour nommer les Représentans de la Nation. Ils peuvent être élus, s'ils ont de grands talens, et une probité bien reconnue, si l'on croit enfin qu'ils peuvent opérer de grandes choses; encore y a-t-il bien du danger. *Je parle sans intérêt, puisque je n'ai que des contrats.* Attendu qu'ils ont toujours leur fortune dans leurs porte-feuilles qu'ils peuvent transporter par-tout où ils voudront, ce qui diminue prodigieusement l'intérêt que l'on doit prendre à la bonne administration. Il en est de même pour tous les capitalistes, les banquiers, même les marchands, parce qu'ils se dédommagent sur leur commerce des pertes qu'ils pourroient faire sur leurs biens-fonds; par conséquent ils ne peuvent avoir un intérêt aussi direct que ceux qui

n'ont que des terres. Je dis aussi que ceux qui n'ont que de très-petites possessions doivent être mis dans la même classe, parce qu'il seroit aisé de les séduire par l'appât d'un gain fort au-dessus du sacrifice qu'ils pourroient faire.

Je conviens qu'il est important d'admettre un certain nombre de très-gros Négotians, connus par leurs vertus et leur capacité, pour traiter les affaires du commerce. Mais ils ne doivent être consultés que dans cette partie, Il en seroit de même des Financiers, pour la finance; des Magistrats, pour la magistrature, etc. etc.

Dans le Clergé, il n'y a que les Evêques, les gros Chapitres et les Chefs d'ordre, qui doivent être admis. Nous voyons aujourd'hui les funestes effets qu'ont produit tous ces ignorans crapuleux, qui ont déshonoré la Religion et perdu l'Etat.

Quant à la Noblesse, je soutiens que les Princes du sang, les Pairs du royaume, les Comtes, les Barons, les Maréchaux de France et autres grands Seigneurs, avec aussi le haut-Clergé, sont plus que suffisans pour borner la puissance du Roi. On doit s'en rapporter à eux sur cet article, ayant un intérêt bien

plus direct que tout autre à ce que le Roi ne soit point despote. Je dis aussi que c'est à eux seuls qu'il appartient de fixer, de concert avec le Monarque, les privilèges honorifiques, puisqu'ils n'influent en rien sur le peuple, qu'il y trouve même son avantage, et qu'ils sont une émanation de la souveraineté; quant aux privilèges pécuniaires, il ne doit y en avoir pour personne. Ainsi, tout le monde doit supporter les charges de l'Etat, chacun relativement à ce qu'il possède, sans exception quelconque. Alors il ne faut appeller, pour consentir les impôts, que les grands possesseurs de biens fonds. Les petits n'y ont que faire, la loi devant être générale. Ceux qui en possèdent le plus défendront bien mieux les intérêts de ceux qui en ont peu, qu'ils ne sauroient les défendre eux-mêmes. Il est donc clairement démontré que le Tiers ne représente point la presque totalité du Royaume; il en représente au contraire la plus petite partie. Car je mets en fait, que les grands possesseurs de terres, les grands Seigneurs, les gens riches, les grands consommateurs, ont plus d'intérêt que personne à ce que le peuple ne soit point vexé, pour en avoir moins à nourrir;

pour

pour avoir la main-d'œuvre à plus bas prix ; et pour acheter tout ce qu'ils consomment à meilleur marché. Car, on a beau dire, il est prouvé de tous les tems que c'est eux qui paient tout. Ce n'est donc pas les Avocats ni les Procureurs qui défendent le Peuple; ils en sont les plus cruels ennemis, et c'est eux qui dirigent tout à l'Assemblée.

Tout le monde sait que rien n'est si insolent qu'un nouveau parvenu ; chaque jour, mille exemples le prouvent. Ainsi, quand le Tiers s'est modestement assimilé à toute la canaille du Royaume, ce n'étoit pas pour la défendre, c'étoit pour la séduire, (sachant qu'il n'est rien de si aisé que de la tromper.) et pour s'en servir contre les deux premiers Ordres qu'ils ont voulu détruire, leur faisant voir qu'ils devoient trembler devant le grand nombre. Ceux-ci ont eu vraiment peur; et n'ont pas su, ou ont eu horreur de mettre ce parti de leur côté, qui est toujours pour celui qui le paye le plus. *Il faut convenir que ceux qui ont abandonné leurs Corps, doivent être de bien grands scélérats ; car c'est à eux qu'on doit attribuer tout le mal.*

J'aurois été bien éloigné sans doute d'ap-

prouver que l'on eût soldé des brigands; mais je les aurois punis. On le pouvoit ; si les Ministres du Roi avoient eu la fermeté de le faire sévir rigoureusement contre les premiers Soldats aux Gardes-Françaises qui ont manqué, tout auroit été arrêté ; le Régiment lui-même en eût fait justice. Il a fallu bien du tems pour le corrompre en totalité. Il ne s'est abandonné à l'insurrection , que lorsqu'il a vu la certitude de l'impunité.

L'Armée du Maréchal de Broglie , a fait plus de mal que de bien , parce qu'elle est restée dans l'inaction. Elle a fait voir qu'elle ne devoit servir que d'épouventail ; ce qui a redoublé l'audace des insolens perturbateurs. Par conséquent les Ministres se sont rendus indignes de leur place ; ils ont perdu le Royaume par leur ineptie ou leur lâcheté , si toute-fois ils n'étoient pas plus criminels ; mais il est certain que depuis long-tems notre administration est un tissu de sottises inexplicables

Les Parlemens ont aussi les plus grands reproches à se faire. Lors de la Séance royale, quand ils ont vu l'atrocité du Tiers , s'ils étoient allés tous en Corps à Versailles , se jetter aux pieds du Roi, lui dire , SIRE ,

nous avions demandé les Etats-Généraux, pour remédier aux malheurs de la France ; vous êtes trompé, ils vont être au comble. Votre perfide Ministre n'a point convoqué ces Etats selon les lois du Royaume. C'est un ramas de brigands ; eux-mêmes viennent de faire un acte qui décèle leurs intentions et qui les annulle de droit. Votre Majesté doit les casser dès ce jour ; comptez sur notre zèle, notre fidélité ; prêtez-nous des secours, et l'ordre sera bientôt rétabli.

Vous venez de promettre plus que nous n'aurions jamais osé prétendre ; remplissez vos engagemens, nos vœux sont remplis ; les Etats n'ont plus rien à faire. Il falloit rendre ensuite des arrêts foudroyans contre les perturbateurs du repos public ; trancher la tête à M. Necker ; mettre à exécution la Séance royale ; et la France prospéroit. On n'a rien fait de ce qu'on auroit dû faire ; et notre malheureux Roi fut abandonné de tous. Il l'est encore..... Ah ! Français, qu'il est dur de le prononcer !

Le Tiers voyant qu'il pouvoit tout se permettre, parce qu'on le craignoit, attendu qu'il s'étoit associé aux brigands, se

ligua bien plus étroitement encore avec eux, ainsi qu'avec M. Necker dont ils avoient besoin, pour payer, avec les fonds du Trésor royal, cesdits brigands. Ainsi des monstres ravagent tout, et nous les payons, non sans nous plaindre ; mais nous laissons tout faire. Vit-on jamais une Nation plus absurde et plus ridicule ! Qu'on parle maintenant de l'énergie des Français ! Parlons de leur turpitude, et nous les reconnoîtrons.

Le mercredi 8 Juillet 1789, on fit à l'Assemblée la motion de supplier le Roi de renvoyer toutes les Troupes des environs de la Capitale, et d'ordonner qu'il soit nommé, tant à Paris qu'à Versailles, une Garde bourgeoise propre à maintenir la sureté publique. *On permit alors que cette Garde fût aux ordres du Roi ; les tems sont changés.*

Cette motion fit la plus vive sensation. Cependant le Président qui avoit reçu des ordres de sa Majesté pour se trouver auprès de sa Personne à six heures du soir, demanda que l'on renvoyât la délibération au lendemain. L'Assemblée ne fut point de cet avis. M. la Fayette et quatre autres Membres des plus enragés, insistèrent fortement pour que l'on s'en occupât sur le champ. Presque

toute la Noblesse se retira indignée, ne voulant point participer à cette horreur ; et la motion passa. Tel étoit le respect et les égards qu'on avoit déjà pour le Roi. La suite a fait voir que ce n'étoit-là que de foibles préliminaires de tout ce qu'on nous préparoit ; mais si nous avions eu des Ministres et des Généraux, il eût été facile alors de conjurer la tempête.

On sait que le Roi, parfaitement instruit de toutes les trahisons du sieur Necker, prit enfin le parti de le renvoyer le Samedi 11 du même mois, à dix heures du soir. (Ce que je n'approuvai pas, tant s'en faut.) Il falloit le pendre à la porte de l'Assemblée ; entrer dans la salle de ces insolens Législateurs ; leur dire avec force : voyez ce j'ai fait, jugez par là de ce que je puis faire... Ils eussent tous rentré dans la poussière.

Tout le monde sentoit la nécessité de se conduire ainsi ; personne n'osoit en donner le conseil ; la timidité dirigeoit toutes les actions. Il vaut mieux alors présenter humblement sa tête sous le joug ; la victoire n'est jamais pour les lâches.

Plusieurs autres Ministres furent aussi renvoyés ; ce que l'Assemblée trouva fort

mauvais. Elle envoya une députation au Roi sur ce sujet, insistant aussi sur le renvoi des Troupes et la nomination des Milices bourgeoises. Elle offrit d'aller à Paris.

Le lendemain Dimanche 12, les brigands demandoient à grands cris le rappel du sieur Necker, leur père, le régénérateur de la France, leur Dieu tutélaire, ils portèrent en triomphe son buste dans tout Paris, pour exciter le Peuple à la révolte. Le Lundi 13, la Ville courut les plus grands risques d'être pillée et saccagée par cette horde de scélérats ; ce qui porta les Parisiens à prendre les armes. Ils furent tous armés le Mardi 14 ; tout le monde le sait, on l'a dit cent fois ; mais je dois le redire pour donner suite à mon ouvrage,

Le Roi, qui ignoroit tout ce qui se passoit dans sa Capitale, envoya sa réponse à la Députation de l'Assemblée, le Lundi 13. Je la rapporte en entier, ainsi que la délibération de l'Assemblée. (Elle est remarquable).

« Je vous ai déjà fait connoître mes intentions sur les mesures que les désordres de » Paris m'ont forcé de prendre : c'est à moi » seul de juger de leur nécessité, et je ne puis, » à cet égard, apporter aucun changement.

» Quelques villes se gardent elles-mêmes :
» l'étendue de la Capitale ne permet pas une
» surveillance de ce genre. Je ne doute pas
» des motifs qui vous portent à offrir vos
» services dans cette affligeante circonstance.
Je n'en aurois pas douté ; j'aurois eu la certitude que c'étoit pour accélérer la révolte.
» Mais votre présence à Paris ne feroit aucun
» bien. Elle est nécessaire ici pour l'accélé-
» ration de vos importans travaux, dont je
» ne cesse de vous recommander la suite ».

Sur quoi l'Assemblée, interprète de la Nation, déclare que M. Necker, ainsi que les autres Ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets.

Déclare, qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du Roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes Bourgeoises. *Il faut convenir que le Conseil étoit bien coupable, ou bien borné pour avoir donné dans un piège si grossier.*

Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le Roi et l'Assemblée nationale.

Déclare que les Ministres et les agents

civiles et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la Nation, et aux Décrets de cette Assemblée.

Déclare que les Ministres actuels, et les Conseils de sa Majesté, de quelque rang, (ils en connoissoient encore) et état qu'ils puissent être, ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présens, et de ceux qui pourroient suivre.

Déclare que la dette publique, ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté Française, et la Nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infame mot de banqueroute, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique, sous quelque forme et dénomination que ce puisse être. *Peut-on se jouer ainsi d'une Nation; depuis qu'ils sont assemblés, ils n'ont cessé de violer, foi, lois, sermens, honneur, Religion; les engagemens les plussacrés tout est violé par eux, même leurs propres Décrets.*

Enfin, l'Assemblée Nationale déclare qu'elle persiste dans ses précédens Arrêtés, et notamment dans ceux du 17, du 20, du 23 Juin dernier.

Et la présente délibération sera remise au Roi par le Président de l'Assemblée, et rendue publique par la voie de l'impression.

Il a été de plus résolu, que M. le Président écriroit à M. Necker, et aux autres Ministres qui ont été éloignés pour les informer de l'arrêté qui les concerne.

A-t-on jamais vu des Sujets porter l'insolence à ce point, vis-à-vis de leur Roi? Mais orgueilleux stipendiaires, infidèles Commis, répondez à votre Juge, à votre Maître; oui je le suis : tous les Français le sont aussi. Ils peuvent, s'ils le veulent, renoncer à ce carractère qui leur appartient, languir même dans vos fers; mais s'ils sont assez lâches pour s'avilir ainsi, seul je maintiendrai mes droits, ou mon sang cessera, par vos fureurs, de circuler dans mais veines.

Vous avez prêté serment en mes mains, de suivre en tout ma volonté suprême, de ne jamais vous écarter des instructions que je vous ai données. Vous ai-je commandé d'insulter à la Majesté du Trône, du premier Trône du monde? Parlez.... Pensez-vous que j'eusse voulu me déshonorer par cette

indigne action, comme vous vous êtes deshonorez vous mêmes à la face de l'univers. Les sujets ne sont grands, qu'autant que leur Monarque est sur la terre l'image vivante de la Divinité : vous êtes des parjures, des assassins, des incendiaires, vous êtes des monstres, je suis homme, vous ne sauriez donc me représenter ; je révoque mes pouvoirs, vous n'êtes plus rien pour moi, mais tremblez, le jour du jugement s'apprête.

Français, ce n'est point avec vos Députés que je dois parler de leurs crimes. Je me crois trop grand pour descendre si bas ; j'en ai déjà trop fait, ils ne méritent pas que je m'abaisse jusqu'à eux ; c'est donc à vous que je vais exposer toute l'horreur de leur conduite.

Vous savez que nous leur avons ordonné d'être toujours des Supplians respectueux auprés du Roi, pour tout ce qu'ils voudroient en obtenir ; de travailler de concert avec sa Majesté à tout ce qui pourroit concourir au bonheur des Peuples. La chose étoit d'autant plus facile, que son ame généreuse le portoit lui-même à venir audevant de tous nos desirs ; c'est ce que vous venez de voir dans sa Séance Royale, et ces infames

Députés ont eu l'audace de protester contre.

Vous savez que nous avons dit que le Roi seroit toujours libre dans le choix de ses Ministres ; *nous ne l'aurions pas dit, qu'il l'est de droit*; et ils le forcent à reprendre ceux qu'il a renvoyés, parce qu'ils leur convenoient; il n'est même de bassesse qu'ils n'ayent fait auprès d'eux, pour les engager à revenir, sur-tout auprès du sieur Necker, jusqu'à lui envoyer un Duc, (qui même avoit sollicité cet honneur, il est vrai qu'il est du côté gauche) pour courir après lui dans toute l'Allemagne et la Suisse, se jetter à ses pieds, pour le supplier de ne pas abandonner la France éplorée, qui ne peut se passer d'un grand homme comme lui. Ce grand homme s'attendrit, verse des larmes hypocrites, et l'on le ramène en triomphe dans Paris. Mais nous allons voir combien ils sont conséquens dans tout ce qu'il font.

Le Roi, toujours trop facile, avoit donc consenti à les rappeller ; deux cependant refusèrent de rentrer dans le Ministère ; sa Majesté les remplaça par deux membres de l'Assemblée les plus attachés à leur partie. Ils ne furent pas plutôt dans leurs fonctions, que l'Assem-

blée les traita comme des valets ; le nom de Ministre leur devint odieux. Quelle horreur, grand Dieu ! et combien sommes-nous dupes !

Enfin, le grand Necker, ce grand homme qui ne sait même pas jouer le rôle de son infâme caractère, a la bassesse de supplier, quand ils devoit commander, (sur-tout un premier jour de triomphe.) Il se présente à la Commune de Paris, composée d'Apothicaires et d'Avocats, pour obtenir l'élargissement d'un prisonnier. On le lui refuse ; il n'en est pas offensé : cependant ce même prisonnier a été élargi peu de tems après, malgré qu'il fût détenu par le despotisme le plus odieux, mais qui n'a pu le condamner. La délicatesse du grand homme n'a point été blessée ; depuis ce jour, il a fait bassesse sur bassesse, il a fait faire au Roi mille démarches qui compromettoient la dignité Royale. L'Assemblée n'a cessé de l'humilier dans toutes les occasions. Les brigands lui ont refusé leur protection ; il nous menaçoit sans cesse de nous quitter pour jamais et personne ne paroissoit vouloir le retenir ; il restoit toujours, jusqu'à ce qu'enfin, ses propres enfans chéris, *les brigands*, ont demandé sa

tête. Alors il a fallu partir; mais ce départ a été la fuite la plus honteuse. Voilà en peu de mots tout ce qu'on peut dire du grand Regénérateur de la France, depuis la dernière époque où il est rentré dans le Ministère. Puisse cette terrible leçon servir aux factieux comme lui !

L'Assemblée, pour forcer le Roi à rappeller ses Ministres, déclare que ceux qui les remplacent, ainsi que tous les agents civils et militaires de l'autorité, sont responsables de toutes entreprises contraires aux droits de la Nation et à ses Décrets. Eh! le Roi ne les a pas foudroyés ! J'avoue que, si j'avois eu l'honneur de le conseiller, il y a long-tems que cette guerre seroit finie. Il n'auroit fallu ce jour-là qu'une douzaine de Députés sur l'échafaud, il en faudroit beaucoup plus aujourd'hui.

Ils déclarent encore que les Conseils de sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils puissent être, ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables; ils prétendoient désigner Monseigneur Comte d'Artois, M. le Prince de Condé, le Maréchal de Broglie, et tous les Officiers-Généraux de l'armée : de manière

qu'ils vouloient que le Roi restât seul dépourvu de tout espèce de secours. Je demande pardon à tous ces augustes personnages, si je me permets des réflexions, mais c'étoit alors le cas de montrer qu'ils étoient hommes. Comment leur courage ne s'est-il pas enflamé d'une pareille menace? Une noble fermeté eût sauvé l'Etat; les troupes n'étoient pas encore corrompues; il ne falloit plus délibérer, il faloit marcher; on a voulu tatoner, on a craint d'employer les forces qu'on avoit en main, les scélérats s'en sont apperçus, ils sont devenus plus audacieux, et tout fut perdu dans un tems où l'on pouvoit tout sauver. Il n'y avoit qu'à renvoyer l'Assemblée et pendre les plus mutins, toute la France eût applaudi, tant elle étoit indignée de la manière dont ils avoient commencé, voulant être tout, et que la Nation ne fût rien.

Enfin l'Assemblée déclare qu'elle persiste dans l'arrêté du 17 où elle s'étoit constituée Assemblée nationale; lequel arrêté le Roi avoit cassé dans sa séance du 23, comme étant illégal et inconstitutionel. Elle persiste encore dans celui qu'elle rendit ce même jour 23, pour protester contre ladite séance,

qui devoit nous rendre à jamais heureux. En faut-il davantage, Français, pour vous dévoiler leurs exécrables intentions ? Et jusqu'à quel point ils sont insolens ! Elle dit aussi que nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infame mot de banqueroute, quand toutes ses actions nous y conduisent à grands pas. Vous le voyez tous ; vous en convenez tous ; et vous le souffrez. Ne vous plaignez donc plus.

Quand on dit une Assemblée d'Etat-Généraux, on entend sans doute que c'est les Représentans de toute une Nation, l'élite de tous les Citoyens, toutes les vertus et les lumières réunies d'un Empire ; enfin on croit que ce doit être l'Assemblée la plus auguste que des hommes puissent former. Cependant nous voyons qu'elle s'assimile à tout ce que le genre humain a pu produire de plus excécrable, *aux brigands*. Que doit-on penser d'un pareil choix ? Que nous nous sommes bien trompés dans celui que nous avons fait ; que les lois de l'affinité tendent toujours à la réunion des mêmes substances.

Lorsque l'Assemblée s'unit aux brigands avec cette si grande intimité, elle ne laisse plus de doute sur ses intentions, qui sont de

tout ravager. Certainement si elle n'avoit en vue que le bien, elle se montreroit sous d'autres couleurs. Le bien est si doux, si attrayant, qu'il plait sans art et sans secours. La fureur, et la violence sont des masques hideux qui ne lui conviennent pas. Si elle nous l'eût donc présenté tel qu'il est, nous eussions volé au-devant de ses décrets; nous eussions béni nos Députés d'avoir si bien remph la mission dont ils étoient chargés; mais ils nous présentent des assasinats, des incendies, des atrocités dont l'Histoire n'offre point d'exemple; la Monarchie renversée, le meilleur des Rois dans les fers, une Reine poursuivie par de vils assassins qui veulent se baigner dans son sang.... tous les états confondus, tout le Royaume en fuite ou en pleurs; et l'on veut nous faire entendre que de cet épouvantable cahos doit sortir la félicité..... elle habite un Ciel plus pur et plus tranquille. Les furies sont dans les ténébres dont ils sont sortis, et dans lesquelles ils veulent nous plonger. Français! Voilà l'abîme qui s'ouvre sous vos pas; si vous ne l'évitez, vous méritez d'y tomber.

Cette Assemblée, toute monstrueuse qu'elle est, renferme cependant dans son sein beaucoup

coup de Députés très-instruits, très-vertueux, dignes de toute notre confiance: notamment l'Abbé Mauri, ce prodige de lumières, de sience profonde sur toutes les matières, de la plus grande éloquence, qui développe ses idées avec tant de netteté, qui montre partout un courage vraiment héroïque, et qu'on met tant à l'épreuve ? Mais poursuis toujours, digne Apôtre de la vérité, le tems peut-être n'est pas encore arrivé où tes ennemis s'humilieront devant toi; mais il arrivera ce tems, et la France désabusé reconnoissant tout ce qu'elle te doit, l'estime, le respect pour tes vertus et la reconnoissance seront les justes tribus dont elle s'acquitera en vers toi.

Il est encore un brave Cazalès, dont les fastes des Nations perpétueront la mémoire, tant qu'il existera des mortels. Si nous eussions eu trente Députés comme ces deux grands hommes, les Monstres n'eussent pas tout ravagé; ils eussent tremblé devant eux.

Je dis que, dans cette horrible Assemblée, il est pourtant un parti, même considérable, de gens parfaitement honnêtes; mais dès qu'ils veulent élever leurs voix, elles sont étouffées sur-le-champ par des huées du parti

contraire, et par les cris de mille brigands qu'ils ont introduits dans la salle, pour menacer ceux qui pourroient s'opposer à leurs infâmes projets. Sont-ce-là des Etats libres ? Peut-on à volonté donner ou refuser son suffrage ? Non. Ce n'est donc plus des Etats-généraux et libres, c'est un parti de tyrans odieux, d'infames usurpateurs.

Non contens d'avoir mille brigands dans l'intérieur de la salle, ils en ont encore une armée dans l'extérieur, pour s'en servir au besoin. Ils ne le dissimulent même pas. On leur a souvent entendu dire : Faites avancer le Peuple. Et ce sont ces mêmes Députés qui ont forcé le Roi à renvoyer ses troupes, disant que les Etats ne sauroient être libres, s'ils étoient entourés de Soldats : que leurs décrets ne seroient dictés que par la crainte, tandis que le Roi ne les avoit fait venir qu'afin qu'ils eussent une plus grande liberté, en écartant toute la canaille qui auroit pû les troubler dans leurs fonctions. Mais leur objet n'eût pas été rempli ; c'est précisément la canaille qu'ils vouloient, afin de forcer au silence tous ceux qui auroient pû les contrarier. Mais le Roi peut donc dire à son tour, avec bien plus de vérité, que sa

sanction est dictée par la crainte, puisqu'il est dans les fers ; l'Europe entière en est témoin.

Ils mettent si peu d'art et si peu d'intelligence dans tout ce qu'ils font, qu'on devine leurs projets aussi-tôt qu'ils ont pû les former ; eh, nous nous y soumettons ! Voilà ce qui est inconcevable ; mais, dussé-je périr, je ne me soumets pas.

Ils n'ont cessé dans les premiers tems de demander à grands cris la réunion des trois Ordres ; aussi-tôt qu'elle fut faite, (ce qu'on n'auroit jamais dû souffrir,) ils ont formé deux partis dans la salle, le côté droit et le côté gauche, voici pourquoi.

Presque toutes les affaires se décident par assis et par levé. Il n'auroit pas été possible, s'ils eussent été tous ensemble, de distinguer quels étoient ceux qui ne donnoient pas leur consentement ; alors les Tribunes devenoient parfaitement inutiles. Mais comme les deux côtés ne sont jamais d'accord, qu'on a eu grand soin d'instruire les brigands, que tout le côté droit est diamétralement opposé aux enragés qui forment le côté gauche, que c'est celui-ci qu'ils doivent défendre ; ils sifflent, huent, menacent les premiers chaque fois

qu'ils veulent faire quelque objection, ou qu'ils ne sont pas de leur avis. Ils ont eu même le tems de bien étudier leur figure, afin de les insulter encore dans les rues. Et toutes ces atrocités n'éclairent pas la Nation! Que dis-je? elle est éclairée, mais elle est lâche; quelle honte, grand Dieu!

Comment! dans une Assemblée qui devroit être la plus auguste du monde, on s'abaisse au point d'avoir mille brigands que l'on fait venir à toutes les séances, et dont on achète les suffrages, pour décider du sort de l'Etat! et dans l'extérieur de la salle, on a une Armée de ces mêmes brigands, (encore payés cher), pour faire exécuter les décrets de ceux du dedans! On doit donc penser que tout le côté gauche redoute les lumières, les raisons puissantes, la forte logique du côté droit; que ne pouvant les réfuter, voulant absolument faire le mal, (pour le seul plaisir de tout détruire), ils employent la force des brigands, seule ressource qu'ils puissent avoir. J'ai donc raison d'avoir donné pour titre à mon ouvrage, *des Monstres ravagent tout*; et pour épigraphe, *l'enfer dicte nos lois.* J'ai encore raison d'être étonné qu'une Nation puissante, éclairée, souffre

un pareil brigandage, et puisse parler sérieusement sur la stabilité de leurs décrets, ou même discuter avec de telles furies. Il faut chasser honteusement cette infernale Assemblée, et que le Bourreau délivre le genre humain des plus scélérats.

Avec cette multitude prodigieuse de brigands qu'ils ont dans l'intérieur de la salle, à l'extérieur, et dans tout le Royaume, (ce qui fait qu'ils sont mille contre un) ils ne se croyent pas encore assez forts pour résister à ce petit nombre d'honnêtes Députés, (ce qui prouve combien ils sont lâches). Ils s'assemblent tous les jours aux Jacobins, où des brigands d'une autre classe sont encore admis. C'est-là qu'ils se concertent ensemble sur les moyens qu'ils croyent les plus sûrs pour bouleverser entièrement le Royaume, de manière que, lorsqu'ils arrivent à l'Assemblée, leurs décrets sont déjà digérés et rédigés; il n'y a plus qu'à les confirmer pour la forme. Si le côté droit qui n'est pas prévenu, mais qui est révolté des absurdités et monstruosités qui choquent au premier aperçu, veut faire la plus légère objection, les brigands font leur métier, et le décret passe.

Si le côté droit veut aussi s'assembler ; pour tâcher de prévenir au moins quelques horreurs du côté gauche, l'armée des Brigands marche et dissipe cette vertueuse Assemblée. Elle en fait de même pour tous les honnêtes gens qui voudroient se réunir. C'est ce qui est arrivé à la société du salon Français ; ainsi tous ceux qui seront horriblement scélérats auront la faculté de se livrer impunément à toute sorte d'excès ; il seront même sûrs de trouver protection, et les gens honnêtes ne pourront montrer quelques vertus, sans courir les risques de perdre la vie. Et quarante mille hommes de la milice bourgeoise voyent toutes ces horreurs d'un œil tranquille ! Que doit-on penser de leurs Officiers ? Ne soyons donc plus étonnés si l'Assemblée a tant insisté pour le renvoi des troupes et pour la création de ces milices. Mais, Citoyens, qui prétendez être honnêtes, et qui composez cette armée, renoncez à vos prétentions, ou ne soyez plus les vils instrumens de la férocité ! direz-vous que vous n'y participez pas ? c'est y participer, que de le souffrir, quand on peut s'y opposer sur-tout avec des forces aussi majeures que les vôtres.

Direz-vous que vous n'y participez pas? Eh! tous les jours vous prêtez votre odieux ministère pour arrêter de vertueuses victimes auxquelles on n'impute que l'amour qu'elles ont pour leur Patrie et pour leur Roi, et vous laissez aux brigands une entière liberté pour se porter aux excès les plus effroyables! Vous n'y participez pas, dites-vous? Et moi, je vous dis que vous êtes criminels, sans retirer les avantages du crime; vous en êtes au contraire les dupes, et voilà ce qui caractérise les Parisiens.

Si le côté gauche, avec tous les moyens odieux dont il se sert pour avoir la prépondérance, s'assemble encore ailleurs que dans la salle, (qui est consacrée pour tous,) pour se concerter sur ce qu'il doit admettre ou rejetter; qu'il empêche le côté droit d'en faire de même pour tâcher d'éviter les pièges qu'on lui tend, c'est-à-dire à la Nation, (car ses membres en sont les vrais défenseurs;) que le côté gauche permette aux brigands, les invite même à former de grands atroupemens sans cesse répétés, de faire les motions les plus incendiaires, de commettre toute espèce d'atrocité; qu'il défende aux honnêtes gens de se trouver jamais quatre

ensemble, d'éviter ou de repousser le mal qu'on veut leur faire ; n'est-il pas de toute évidence qu'ils ne dissimulent plus ? Qu'ils disent donc hautement : nous sommes les maîtres, parce que cela nous plaît ; nous faisons le mal avec connoissance de cause, nous voulons le faire et vous ordonnons de vous y soumettre, parce que vous êtes assez lâches pour le souffrir..... Voilà cependant le fait tel qu'il existe. Mille et mille preuves l'attestent à l'Univers entier ; et les Français qu'on dit si vaillans, dont l'énergie est si fort ventée, le souffrent ! j'avoue que cela passe mes facultés. Si dans cents ans, nous pouvions lire notre Histoire, nous n'en croirions rien. Nous ne sommes plus rien que de misérables esclaves.

La Nation se plaignoit des abus du pouvoir arbitraire ; elle vouloit les arrêter, et maintenir le Roi dans les bornes d'une autorité légitime. L'assemblée a détruit la puissance royale, seul soutien d'un Empire, pour y substituer la plus cruelle des anarchies, qui le renverse de fond en comble, et s'empare à elle seule de ce pouvoir arbitraire qu'elle exerce avec une tyrannie, une férocité dont il n'y eut jamais d'exemple.

La Nation vouloit qu'on s'occupât efficacement du soulagement des Peuples; on leur ôte tout moyen de subsister par le renversement des fortunes de ceux qui les fesoient vivre.

Notre intention, en nommant nos Députés, n'étoit pas de nous donner des Maîtres. J'entends bien dire à quelque plat raisonneur que sans doute ce n'étoit pas notre intention; mais que, puique nous les avons nommés, nous ne pouvons plus les renvoyer. Quelle absurde conséquence! Quoi, parce que je me suis trompé dans le choix que j'ai fait de mon fondé de procuration; parce que je vois que c'est un fripon, je ne pourrois le révoquer avant qu'il ait fini de me ruiner entièrement! Je le puis. A bien plus forte raison une Nation, qui ne peut jamais perdre ni aliéner sa puissance. Et devant quel Tribunal jugeroit-on cette cause. La Nation est toujours la maîtresse de rejetter ce qu'elle n'aura pas approuvé; elle peut dans tous les tems annuller ses pouvoirs, punir ceux qui les ont outre-passés; et lorsque ces mêmes pouvoirs son expirés ses Représentans ne sont plus rien. Tels sont les nôtres.

La France avoit la plus belle organisation qua jameis Empire ait eue ; il y avoit des abus, je le sais ; mais où trouver une société d'hommes où il n'y en ait pas ? Nous voulions les réformer autant qu'il étoit possible. C'est à cette fin que nous avions nommés nos Députés ; ils ont détruit ce bel ordre, et nous ont mis à la place, mille et mille autres abus, tous des plus révoltans et qui brisent tous les liens de la société.

Nous avions un Corps de Magistrature des plus augustes, des plus imposans, des mieux instruits, où se trouvoient réunies toutes les vertus et toutes les lumières, quoiqu'il y eût dans le nombre des membres infects (tels sont ces lâches qui ont trahi leur Corps, et qui sont de plats orateurs à l'Assemblée : c'étoit ceux-là qu'il falloit expulser.) On a supprimé les augustes et antiques Corps. On les remplace par tout ce que le Royaume peut offrir de plus vil et de plus inepte. Notre Magistrature ne coutoit presque rien à l'Etat ; elle concouroit au contraire à l'accroissement de ses revenus. Par le nouvel ordre judiciaire, l'Etat n'aura nul produit, et les Juges absorberont la majeure partie de ses revenus ; et, bien loin d'en imposer aux Peuples, ainsi que les pre-

miers faisoient, par la dignité de leurs places, et de leurs fonctions augustes, ils seront l'objet de leur haine et de leur mépris. Il vaudroit mieux alors qu'il n'y en eût pas.

Nos Législateurs veulent cependant des tribunaux; non pour administrer la justice, ils n'en veulent pas; non pour punir le crime, ils le couronneront toujours; mais pour être placés eux-mêmes, ainsi que leurs créatures; pour jouir des émolumens qu'ils y ont attachés, et pour persécuter la vertu. Leurs odieuses intentions se manifestent par-tout. Voyons-les, dans l'affaire de Nancy.

Toute la garnison se révolte, ainsi qu'une partie de la Milice bourgeoise; elle se livre aux excès les plus atroces. Plusieurs Membres de l'Assemblée les justifient, et rejettent la faute (si toutefois c'en est une à leurs yeux) sur les Officiers, disant qu'ils vexent indignement leurs Soldats, parce que ceux-ci sont *amis et moteurs de la révolution.* L'Assemblée, bien loin de réprimer la scélératesse de ses Membres, y applaudit : et si elle n'ose prononcer un décret pour approuver une pareille action, elle fait au moins un crime au Gouvernement d'avoir chargé M. le Marquis de Bouillé de rétablir l'ordre; at-

tendu qu'elle sait que c'est un Officier fidèle au Roi et à ses devoirs. Il est donc évident que la Révolution n'a pour objet que d'égorger tous les honnêtes gens, et de se livrer au plus affreux brigandage ? Les annales du monde offrent-elles un exemple de ce que nous voyons !

Enfin, M. de Bouillé marche à la tête d'une partie de sa garnison. Des Milices bourgeoises de Metz, de Toul et de Pont-à-Mousson, se joignent à lui pour partager sa gloire, et punir des séditieux dont elles sont indignées. L'ordre a été rétabli. L'Assemblée frémit; cependant, comme le Directoire de Nancy, a donné les plus grands éloges au Général, que les Troupes nationales fesoient partie de son armée; il eût été bien difficile d'improuver cette conduite; mais l'Assemblée a laissé voir le desir qu'elle en avoit; tant il est difficile à des forcenés de dissimuler leur caractère ! On a beaucoup hésité pour prononcer; on vouloit envoyer des Commissaires, pour tâcher de justifier les révoltés. Enfin, on a craint les murmures de toute la France indignée; on a pris le parti de voter des remercimens pour le directoire et les milices bourgeoises, et l'on

dit froidement que le Général et les troupes de ligne avoient fait glorieusement leur devoir, (ce qui est bien mal-adroit à ce qu'il me semble.) Enfin malgré cette distinction, et la mauvaise grace qu'on a mise dans ce fade compliment, on a cru en avoir encore trop fait. Aussi s'est-on hâté de répandre, dans le public, des libelles attroces contre M. de Bouillé, et une apologie des révoltés. Voilà les Monstre qui prétendent nous donner des lois. Et nous n'osons les repousser. Nous ne sommes plus des Français; nous ne sommes plus des hommes. On peut dire que la France n'est aujourd'hui qu'un vaste désert, repaire des tygres, où l'on vit jadis le plus bel Empire de la terre, le plus puissant, le plus riche, le mieux policé. Tout est changé, nous ne sommes plus. C'est à nos Députés que nous devons notre avilissement, et les Nations rougiront de voir que nous ayons conservé la figure humaine quand nous sommes couverts de tant de mépris.

Il y avoit encore dans la Ville, indépendamment de la garnison révoltée, des bourgeois qui ont eu la scélératesse de tirer par les fenêtres sur les troupes du Roi et

sur les milices Nationales. Le Département de la Meurthe et la Commune de Nancy, ont présenté une adresse à l'Assemblée pour que le Bailliage soit autorisé à les poursuivre. L'Assemblée a rejetté cette adresse avec couroux; elle auroit au-contraire voulu récompenser des amis qui la servent si bien. Je ne finirois pas à rapporter toutes les horreurs que ces énergumènes commettent. Il n'y a qu'à lire leurs Décrets, pour se convaincre que chaque jour ils se tourmentent de plus en plus, pour accroître s'il se peut leur férocité. Elle se montre toute entière dans les journées des 5 et 6 Octobre 1789.

C'est ici que mes forces m'abandonnent; c'est ici qu'il faudroit les avoir toutes afin de peindre par des traits de feu toutes les horreurs de cette scène, si souvent répétée, qui le sera toujours, que des millions de siècles ne sauroient effacer, qui doit faire éternellement la honte des Français. L'histoire n'offre rien qui puisse fournir la plus légère esquisse de cet effrayant tableau. Dans la fable nous trouvons Atrée, Térée, Pélops, Arcas; ce n'est encore rien : tout est neuf ici. Et Dieu n'a pas permis que le monde finit avant cette fatale époque!

Etoit-il donc réservé à la première Nation du monde, d'atteindre jusqu'au dernier période des forfaits? L'enfer même pourroit-il aller jusqu'où nous avons été ? Non. Nous sommes dans ce genre la borne où tout doit rester loin de nous. Grand Dieu ! quels sont tes Décrets ! Et quels peuvent être tes desseins !

Il est clairement démontré que depuis long-tems on conspiroit contre la Cour. On vouloit se défaire du Roi, ou du moins le rendre nul et nommer un Lieutenant-général du Royaume. Le complot a existé ; douter de ce fait, c'est vouloir douter qu'on existe. Il a fallu trouver un prétexte pour porter le peuple à se prêter ; ont a commencé par l'aigrir contre tous les gens honnêtes ; on lui a fait croire que la Reine avoit tout ascendant sur le Roi; qu'elle détestoit souverainement les Français ; qu'elle avoit juré leur perte ; et que c'étoit elle qui causoit tous nos malheurs. Comme s'il est dans la nature qu'une Reine, ou toute autre femme qui a des enfans, veuille détruire leur propre héritage ! Elle nous prouve aujourd'hui combien son ame est grande, combien peu on la connoissoit, et combien elle est au-dessus

de tout soupçon ; mais des êtres stupides ne sentent pas.

Pour mieux persuader ce Peuple imbécile, on a prodigué l'argent et soustrait le pain ; lui faisant entendre que la Cour, et tous ceux qui prenoient son parti (qu'on a nommés Arristocrates,) accaparoient tous les bleds, pour le faire mourir de faim ; ce qu'il a cru facilement, ne pouvant imaginer que ceux qui lui donnoient de l'argent, pussent être ses ennemis, et le tromper. L'artifice, tout grossier qu'il étoit, a réussi. Le Peuple s'est porté aux attrocités que tout le monde connoît. Je n'entreprendrai pas de les retracer toutes ; je me bornerai à des réflexions.

La première qui se présente, c'est que dans le monde on a vu bien des révolutions, bien des conspirations, des complots ; mais il y avoit toujours des Chefs intrépides, payant toujours de leurs personnes, se montrant par-tout, ayant de grands vices ; mais ils avoient de grands talens. Les nôtres sont fort bêtes, et si lâches qu'ils n'osent se montrer nulle part ; ils ne sont que de bas scélérats.

Les ci-devant Gardes-Françaises n'ont pas plutôt

plutôt abandonné le Roi, qu'ils ont témoigné leurs regrets, non peut-être par attachement pour Sa Majesté, ni par l'horreur que devoit leur inspirer le crime, mais de n'être plus les Gardes du Roi, et d'être de simples soldats du guet à Paris. Ils n'avoient absolument d'autre objet que d'aller reprendre leurs postes à Versailles ; c'est ce qu'ils ont prouvé, les reprenant aussi-tôt qu'ils y sont arrivés, sans plus se mêler de rien. Les Chefs l'ont parfaitement connu ; ils ont cru devoir en tirer avantage ; mais comme ils visoient au même but sans être d'intelligence, ils ont pris différentes routes, se sont heurtés, ont fait avorter une partie de leurs abominables desseins, et ne se sont rencontrés que dans l'horreur du crime. C'est ce que je vais prouver.

Le Chef de la Milice bourgeoise, voulant avoir le Roi dans ses fers, n'a pas négligé l'occasion que lui procuroit la demande des ci-devant Gardes-Françaises. Il a feint d'éluder pour paroître forcé dans sa démarche, et s'est mis à la tête de trente mille hommes, suivi d'une artillerie des plus formidables, sous le prétexte d'aller préserver le Roi des dangers dont il paroissoit menacé,

Un second Chef, ou plusieurs (car depuis long-tems nous en avons beaucoup) vouloit aussi avoir le Roi dans sa puissance, ou le détruire ainsi que toute sa Famille. Ce parti faisoit une grande émission d'argent, retenoit le pain, pour le reproduire à volonté; (ce qui fut fait avec si peu d'art, que tout le monde s'en est apperçu) ; notamment le jour que le Roi fut traîné captif dans Paris à la suite de ses bourreaux.

Le Peuple qui mouroit de faim, (avec tout son or), se laissa aisément persuader qu'il falloit aller à Versailles, pour demander du pain à Sa Majesté; on lui dit que ce seroit le seul moyen d'en avoir. On employa, pour ce fait, un nombre considérable de femmes, qui n'étant point du complot, n'avoit parconséquent d'autre objet que celui-là; mais on s'en servit aussi pour forcer le Roi à donner son acceptation pure et simple aux Droits de l'homme, et aux dix-neuf articles de la Constitution, déjà décrétés; ce qui ne peut être révoqué en doute, puisque celles qui furent admises à lui parler, dirent, en sortant de sa Chambre : » Nous savions bien que nous le ferions » sanctionner ».

Le Roi n'avoit pas absolument refusé sa sanction; il avoit accepté conditionnellement les articles de la Constitution, et suspendu le décret des Droits de l'homme, jusqu'à l'application des principes de cette déclaration; ce qui assurément étoit bien sage et conforme au véto suspensif que depuis peu on lui avoit accordé; mais l'Assemblée vouloit tendre des pièges et ne vouloit pas qu'on les évitât.

La preuve que ces femmes n'avoient d'autre objet que celui du pain et de la sanction; c'est qu'elles vouloient s'en retourner à Paris, dès que le Roi les eût satisfaites. Elles crièrent, même en sortant de chez lui, *vive le Roi*. Leur mission étoit donc remplie; mais elles trouvèrent des obstacles de la part de celles qui étoient dans les cours, qui leur dirent avoir des ordres pour rester. Sur ce qu'elles insistèrent pour le retour, plusieurs d'entr'elles furent maltraitées; mais celles qui insultoient, étoient du complot; et dans le nombre, il y avoit mille assassins déguisés en femmes; nous allons voir toutes ces atrocités se développer.

Si le Chef de la Milice n'avoit eu que de bonnes intentions, n'auroit-il pas dit aux ci-

devant Gardes Françaises, lorsqu'ils lui firent sentir le desir qu'ils avoient de reprendre leurs postes à Versailles : « Mes amis, nous ne pouvons nous dissimuler vous et moi que nous avons de grands torts ; nous sommes dans toute la force du terme de véritables révoltés. Le Roi doit être irrité ; mais il est bon ; d'ailleurs sa position devenant chaque jour de plus en plus facheuse, nous pouvons espérer de trouver grace devant lui ; mais il faut que notre repentir soit sincère. Etes-vous bien pénétrés de l'énormité de votre faute ? Si vous l'êtes comme je le suis moi-même, donnez-moi tous votre parole d'honneur de mourir, s'il le faut, pour défendre ce Monarque, ainsi que son trône que nous-mêmes avons si fort ébranlé ; et partons sur-le-champ pour en devenir le plus ferme appui, après que nous aurons à ses pieds obtenu notre pardon. Nous l'obtiendrons, j'en suis sûr ; son cœur paternel ne résistera pas aux larmes de ses enfans. Voilà la conduite qu'il falloit tenir ; et voilà qui peut-être lui auroit conservé sa qualité usurpée de héros. Il a fait tout le contraire, aussi ses projets sont-ils connus ; et l'on peut lui prédire que sa fin ne sera pas glorieuse, ni exempte de remords.

Dira-t-il qu'il est maîtrisé par une populace féroce ? Quoi ? nous avons des brigands dans Paris ; et nous y voyons une armée de quarante mille hommes ! Ces brigands font la loi ; ils sont redoutables ! l'Armée est donc inutile, ou elle partage les forfaits ; il n'y a pas de milieu, et l'alternative est également honteuse, sur-tout pour le Général.

Si l'Armée est inutile, pourquoi l'entretenir à si grands frais ? Si elle souffre que des brigands commettent impunément toute sorte d'excès, elle se couvre d'infamie. Or, il n'est pas naturel de penser qu'un Chef veuille la commander pour ce seul objet. Il en a donc un autre ; cet autre ne peut être que celui de se servir de ces mêmes scélérats, pour les faire agir toujours à sa volonté, et que l'armée ne soit jamais qu'un corps-de-réserve, un objet d'ostentation, ou un prétexte pour pouvoir dire que c'est elle qui veut ; je défie de tirer un autre conséquence.

Dira-t-on que, par la nouvelle Constitution, il ne faut pas répandre de sang ; que l'armée ne doit jamais déployer ses forces, mais seulement représenter qu'il ne faut pas faire le mal ? Dans ce cas, il faut la réfor-

mer en totalité, et ne conserver qu'un tambour par District pour publier les intentions du Chef. Car, si l'Armée reste toujours dans l'inaction, je détruirois le Royaume avec cinquante hommes bien actifs, fût-il sous les armes, rangé en bataille, avec tous ses canons, mortiers et autres machines de guerre.

Il faut maintenant prouver que l'Armée devoit rester absolument passive les jours des 5 et 6 Octobre, et que les seuls brigands devoient agir. La première preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'elle ne savoit pas elle-même à quoi elle étoit destinée; que tous les Bourgeois sont arrivés à Versailles, ignorant toujours ce qu'on vouloit faire d'eux. Les seuls ci-devant Gardes-Françaises avoient un objet; c'étoit d'y reprendre leurs postes, ainsi qu'ils ont fait; et s'ils ont empêché que le crime ne fût entièrement consommé contre la Famille royale, c'est de leur propre mouvement: personne ne les y a portés; ce qui prouve encore qu'on vouloit qu'il fût achevé, (mes cheveux se dressent sur ma tête). Mais on n'auroit osé le confier à l'Armée Parisienne; quoiqu'il soit prouvé qu'il y avoit de grands

scélérats, (il y en a qui ont fait feu sur les Gardes-du-corps), mais c'est le très-petit nombre.

Une seconde preuve de l'inaction dans laquelle l'armée devoit se tenir, c'est cette grande facilité avec laquelle un petit nombre de femmes se sont emparées de l'Hôtel-de-Ville à Paris, car dans le commencement il y en avoit très-peu ; (on a même renvoyé une partie de la garde qui y étoit.) Ce n'est que quelque tems après qu'elles en ont été les maîtresses, que cette foule de brigands y est arrivée, et dont plusieurs étoient déguisés en femmes. Ils ont pillé ledit hôtel, et pris toutes les armes qu'il y avoit.

Si l'armée avoit dû agir, n'étoit-il pas naturel, qu'elle repoussât ces femmes lors même que les brigands s'y sont joints ? elle l'auroit pu facilement, sans même faire usage de ses armes, si elle ne l'avoit pas voulu. Quarante mille hommes se rendent toujours les maîtres de deux mille. Mais au contraire, elle laisse faire sous le prétexte qu'on n'a point d'orde. Voilà précisément ce qu'on ne vouloit pas donner, on s'en seroit bien gardé, puisqu'on auroit détruit son propre projet. *On a vu ce même jour*

une quinzaine de brigands, armés seulement de bâtons, empêcher au moins cinq cents hommes de la milice bourgeoise commandés par un Chevalier de S. Louis, d'entrer dans le Palais Royal; (ou l'on tenoit des propos affreux.) Et c'est un Chevalier de S. Louis, qui se prête à pareille ignominie! combien il y en a qui deshonnorent ce si bel ordre, institué par un si grand Roi!

Ces femmes, dira-t-on, demandoient du pain, il eût été cruel de les repousser. Vraiment sans doute; voilà précisément le prétexte dont on vouloit se couvrir et qui fut si sottement conçu; car tout le monde a vu que si l'on n'avoit eu d'objet que pour le pain, ce n'étoit pas ainsi qu'il faloit s'y prendre, c'étoit uniquement à la Ville qu'il falloit en demander, à l'Assemblée nationale, non au Roi, puisqu'il n'avoit plus de puissance, qu'il ne pouvoit plus rien; il ne falloit pas non plus se présenter avec des fusils, des sabres, des piques, des broches, entrer à l'Hôtel-de-Ville, le piller, s'emparer de toutes les armes qu'on y a trouvées; ce n'est pas ainsi que des supplians se présentent, sur-tout quand ils ne sont que deux ou trois mille mal armés, et qu'on

est en présence d'une armée de quarante mille hommes qui a de bonnes armes, qui sait s'en servir, puisqu'il y avoit au moins six mille anciens soldats, et de plus une artillerie très-considérable; car bien loin d'obtenir quand on demande ainsi, on doit être sûr d'être au moins rejetté si l'on n'est puni.

Dira-t-on que c'étoit pour renforcer l'armée Parisienne? On avoit donc le projet de combattre. Mais qui combattre? Ce ne peut être que le Roi, dans le cas qu'il fît résistance. C'est donc convenir que c'étoit-là le véritable motif. Mais j'entends dire aucontraire que l'armée n'alloit à Versailles que pour défendre le Roi, contre les brigands. Il ne falloit donc pas marcher avec eux; il falloit les combattre dans Paris, les empêcher de s'assembler et de prendre les armes; il falloit faire prévenir le Roi dès le matin, pour qu'il envoyât des troupes et du canon au pont de Séve; il falloit enfin y envoyer par Vaugirard, un fort détachement de cavalerie afin que ces scélérats se trouvassent entre deux feux; il n'en falloit même pas tant pour s'en rendre les maîtres. On n'a rien fait, il y avoit donc un complot! Voilà le vrai, il y en avoit un, le plus

atroce qui ait jamais existé, et qui n'étoit pas habillement conçu.

Tous les chefs vouloient les brigands. Ils étoient utiles à tous. Les uns les payoient; les autres les caressoient; les brigands flatoient les deux partis, croyant les servir tous les deux, et les croyant de la plus grande intelligence; cependant ils ne l'étoient pas. Chacun agissoit pour lui, ne croyant pouvoir être traversé; ils se sont traversés.

Le Chef de la Milice bourgeoise vouloit avoir le Roi dans ses fers, pour gouverner le Royaume à son gré. Il ne vouloit pourtant pas avoir l'air d'un assassin; il vouloit aucontraire paroître un protecteur; mais il falloit épouvanter le Monarque, pour le forcer à se mettre sous sa sauve-garde. Alors les brigands lui devenoient nécessaires.... Grand Dieu! peux-tu souffrir qu'on se joue ainsi des mortels! Pour qui réserves-tu donc tes foudres!

Quoi? une cohorte d'assassins marche en ordre et tranquillement à la tête d'une Armée qui se dit composée d'honnêtes Citoyens. Cette cohorte ne dissimule point ses projets. Elle dit hautement qu'elle va se baigner dans le sang de ses Maîtres et dans celui de ceux

qui sont préposés pour les défendre. Elle se sert, pour l'exprimer, d'expressions ignorées jusqu'à ce jour, dont la moins terrible auroit dû faire entr'ouvrir les enfers, pour les y tous engloutir. Lecteurs, pardonnez si je ne vous les rapporte pas; ma plume s'y refuse; mon sang se glace dans mes veines, elles sont sous mes yeux; je recule d'effroi... voyez la procédure du Châtelet.

Cette cohorte investit le palais du Roi, elle en remplit les Cours, pénètre jusqu'aux appartemens; l'Armée se dissipe; le Général n'a pas l'attention de faire garder tous les postes qui peuvent y communiquer, de placer à chacun un bataillon entier pour être par-tout plus fort que les brigands; car, même dans son projet, la chose étoit indispensable; l'épouvante qu'il avoit voulu donner, étoit déjà plus que suffisante. Il se montroit en apparence le protecteur contre l'autre parti; il auroit fasciné les yeux des moins clairvoyans (qui font le plus grand nombre); il n'a pris aucune précaution; il a montré qu'il n'entendoit rien à son métier; et quand on veut jouer un rôle, même le plus infame, il faut en avoir les talens. Il a prouvé qu'il n'étoit bon à rien; qu'il n'étoit que scélérat.

Je veux bien croire que son intention n'étoit pas d'assassiner ses Maîtres, quoiqu'il ne leur soit nullement attaché. Je ne lui suppose que celles dont je viens de parler. L'autre parti avoit seul ce projet ; mais sa démarche, son incapacité ont livré leurs Majestés à la fureur de leurs assassins, et l'on peut dire que ce n'est que par un coup du Ciel, qu'elles ont échappé au plus horrible des massacres.

Quoi ? les Gardes-du-corps sont poursuivis par l'avant-garde des brigands. Cette avant-garde a fait feu sur eux ; plusieurs ont été tués : un nommé Lecointre, lieutenant-colonel de la Milice de Versailles, Marchand de toile, excite le Peuple contre ces mêmes gardes ; des canons sont braqués sur eux, par conséquent sur le château. Le Général arrive avec son Armée, il voit toutes ces horreurs ; il ne peut plus dissimuler qu'on a le projet d'égorger toute la garde du Roi, afin d'arriver plus surement auprès de sa personne. Ses oreilles en ont été rebattues pendant toute la route, et nulle précaution n'est prise ? Il va, il vient sans cesse, voit tout par lui-même, ne donne jamais d'ordre, assure leurs Majestés que tout est tranquille ; qu'il répond de tout, qu'elles peuvent se coucher ; il va

se coucher lui-même ; et deux heures après le sang coule à grands flots dans ce palais qui fut toujours l'asyle le plus sacré !....

La Reine, presque expirante à la vue de mille poignards, se sauve en chemise, court à travers ces ruisseaux de sang. A peine échappe-t-elle à ses assassins ; elle crie : OU EST LE ROI ?... OU SONT MES ENFANS ?... SONT-ILS ÉGORGÉS ?.... RESPIRENT-ILS ENCORE ?.... OU FUIR ? GRAND DIEU ; QUE VAIS-JE DEVENIR ?.... PERSONNE NE ME DÉFEND !..... Non, malheureuse Reine, personne. Tout est tranquille, tout dort, excepté tes assassins... Tes braves défenseurs ne sont plus, tu vois leur sang couler, il appelle encore des vengeurs ; mais personne ne répond : ce sang va se glacer, et tu seras dans les fers.... C'est donc faire grace à ce Chef que de ne lui imputer qu'une grande ineptie, et de vouloir enchaîner ses Maîtres, la bayonnette dans les flancs.

Le cri des victimes échappées au carnage éveille cependant ce héros. Il vient, il ose se montrer devant leurs Majestés, qu'il trouve mutuellement serrées dans leurs bras ; pressant leurs enfans contre leur sein, demandant au Ciel, pour toute grace, de périr ensemble, puisqu'ils n'avoient plus de retraite. Le héros sans se troubler, s'avance

vers ce peuple plus féroce que les Cannibales, et leur dit: " mes amis ; finissons la guerre, le Roi se rend, il consent à tout. nous l'aurons ce soir dans Paris. Il y fut effectivement traîné captif, et pour rendre encore plus amére son horrible position, on poussa la barbarie jusqu'à porter devant lui sur des piques les têtes de ses Gardes qui furent tués en le défendant. Jamais triomphe fut-il souillé de pareille atrocité ! et l'Armée Parisienne l'a souffert ! voilà les exploits du héros des Parisiens.

Le parti qui ne vouloit que du sang, reste confondu. Le coup est manqué, dit-il ; les victimes s'échappent. Ce n'est pas les têtes des Gardes-du-corps qui pouvoient assouvir sa rage: il falloit des têtes plus sacrées. Nous n'avons plus de Roi ; mais son ombre reste, et cette ombre épouvante encore ; mais véritablement le coup est manqué pour ce parti. Les Chefs sont des Monstres que l'enfer a vomi ; ils sont si lâches, si fort ineptes, qu'ils n'ont aucune des facultés que de tels monstres doivent avoir. Ils n'ont qu'une ame crapuleuse ; ils ne sont susceptibles que des crimes les plus atroces: tels sont les Chefs du parti qui dévaste tout, et qui déshonore à jamais la France.

Le Chef de la Milice bourgeoise de Versailles, qui commandoit aussi les Troupes du Roi, ne s'est pas mieux montré

Quel est l'objet des Gardes du Roi? C'est de le défendre envers et contre tous. Quel est même l'objet d'une Garde quelconque? C'est de défendre le poste qui lui est confié. Si elle ne doit jamais repousser la force par la force, qu'elle ne soit postée que pour voir ce qui se passe, et avertir, des sentinelles suffisent ; mais je vois qu'on avoit d'autres projets.

Les ci-devant Gardes-Françaises n'étant plus Gardes du Roi, on ne croit pas sa Majesté suffisamment gardée ; on fait venir un détachement de Dragons, pour renforcer la Garde ordinaire. Ces ci-devant Gardes-Françaises annoncent qu'elles veulent reprenprendre leurs postes auprés du Roi. Le Chef de Paris en informe celui de Versailles ; on fait venir le régiment de Flandre, pour s'y opposer ; première grande faute. J'aurois plutôt voulu savoir quel étoit le motif de ces ci-devant Gardes? Si c'étoit le repentir qui les portoit à pareille démarche, et si réellement leur intention étoit de rentrer dans le devoir, comme tout paroissoit l'anon-

cer. Personne ne pouvant disconvenir qu'il en a coûté prodigieusement pour les séduire ; que tous ne se sont pas rendus le même jour. Ils avoient mangé l'argent qu'on leur avoit donné. Nul attrait ne les retenoit plus, et il en faut toujours de nouveaux pour ceux qu'on a séduit, ou tôt ou tard, ils abandonnent les séducteurs. Ils commençoient même d'être fatigués du métier qu'ils faisoient ; ils étoient accoutumés à respecter leurs Officiers ; ils méprisoient ceux qu'on leur avoit donnés ; (ils les méprisent encore). Dans la crise où l'on se trouvoit, un peu d'indulgence eût été peut-être nécessaire, en leur disant que le Roi vouloit bien tout oublier aux conditions qu'ils reprendroient leurs anciens Officiers, et qu'ils renverroient eux-mêmes les plus mauvais sujets de leur Corps. Je suis fermement convaincu qu'il s'en seroit trouvé un nombre suffisant ; pour en former un qui auroit mieux valu qu'un autre qu'on ne connoissoit pas. On a mille exemples qui prouvent que des Troupes qui, ayant fait une faute, se sont repenties et sont restées inébranlables dans les bons principes. D'ailleurs : l'évènement l'a justifié ; car ils sont les premiers qui ont eu horreur

du

du crime ; et le régiment de Flandre s'est laissé séduire. Vraisemblablement, plusieurs l'eussent été de même, tant la contagion étoit grande.

On n'a pris nulle espèce de précaution contre la séduction. Il y en avoit beaucoup à prendre, et des moyens infaillibles à employer; mais personne jusqu'ici n'a su tenir au soldat le véritable langage qui lui convient. Il faut cependant rendre hommage à de certains Corps qui se sont parfaitement conduits, et dont les Officiers méritent les plus grands éloges.

Enfin, on voit arriver sur les quatre ou cinq heures du soir, une avant-garde de femmes et de brigands déguisés en femmes. Mille voix avoient annoncé dès le matin, qu'un bien plus grand nombre encore devoit arriver, ainsi que l'armée Parisienne; dès la veille, on avoit vu dans Versailles cent cinquante à deux cents personnes en uniforme de la Garde nationale de Paris. Ils ont courru dans la ville une partie de la nuit. Depuis long-tems on voyoit quantité des ci-devant Gardes-Françoises, en habit bourgeois, ayant des congés pour venir remplir les galleries de l'Assemblée. Certainement

voilà qui indique bien les précautions qu'on auroit dû prendre, qui annonce aussi un complot très-décidément formé, ce qui fait encore bien du tort au Chef de Paris. On ne forme aucun plan d'attaque ni même de défense; on ne se prépare à rien; cependant on fait prendre les armes au Régiment de Flandre: mais on le poste mal. M. le Comte de Montmorin, Major en second dudit Régiment, représente au Général que la position est mauvaise, il en indique une meilleure, il ne peut obtenir ce changement. Il demande à plusieurs reprises des cartouches pour ses soldats; il est toujours constamment refusé; il y en avoit pourtant plusieurs chariots. *Il est bien étonnant qu'on refuse de la poudre et des balles à des troupes qui gardent le Roi* (les Gardes-du-Corps n'en avoient pas non plus). *Quand une armée de trente mille hommes vient pour l'attaquer, et qu'elle est pourvue de munitions comme si elle eût marché* (en tems de guerre contre l'ennemi). *On a vu charger les canons à boulet et à mitraille dans Paris, et les canoniers portoient toujours la mèche allumée.* Que de criminels de Lèze-Majesté! On les appelle aujourd'hui

des héros ; et tu ne tonnes pas, grand Dieu ! Tu nous a donc bien abandonnés ?

On laisse arriver ces femmes ou brigands jusques sur le Régiment de Flandre ; beaucoup d'argent y est aussi distribué ; ce qui prouve combien on le craignoit ; on n'a pas cherché à éviter ce moyen de séduction ; ce qui eût été très-aisé, (on devoit bien penser qu'il seroit mis en usage). Enfin, on renvoie aussi les gardes-du-Corps qui étoient à cheval près la grille du château. Il valloit autant dire à ces brigands, terminez votre mission, montez dans les appartemens, égorgez toute la famille Royal ; retirez-vous ensuite ; quelle conduite ? grand Dieu !

D'abord après le renvoye des troupes, la milice bourgeoise de Versailles, (qui étoit en grande fermentation auprès du corps-de-garde des ci-devant Gardes-françaises qui est sous le Château) se mit en devoir de charger ses canons pour aller, disoit-elle, foudroyer tous les gardes-du-corps dans leur hôtel, et n'en pas laisser vestige, (voila le mot). Le Général en est informé sur-le-champ ; on lui offre de faire marcher le Régiment de Flandre pour couvrir ledit hôtel. Il refuse ; disant : qu'il n'y

avoit rien à faire : *que peut-être il ne leur arriverait aucun accident.* Est-ce-là, la réponse d'un Français ! est-ce-là, la conduite qu'il doit tenir quand il est chargé de garder et de défendre son Roi ; quand il le voit dans le plus grand danger ; quand il n'est plus entouré que d'assassins ? Quel étonnant langage, grand Dieu ! Quoi ? Vous craignez de répandre le sang des brigands ! Eh vous ne craignez pas qu'ils versent celui de votre Maître ! craignez-vous de n'être pas le plus fort ? sachez mourir, mais combattez jusqu'au dernier soupir. Tel est votre devoir ; tel étoit l'ordre que vous avoit transmis ce héros de Bovines dont vous déshonorez la cendre, le nom, et les armes de France que son sang vous avoit acquis.

Si vous vous fussiez porté dans l'avenue en face du château, (ainsi que vous l'avoit dit le Comte de Montmorin) lorsque les premiers brigands y ont paru, quatre coups de canons eussent suffi pour les mettre tous en déroute, et le Régiment n'eût pas été séduit par l'argent qu'eux-mêmes y ont distribué ; ils s'en seroient retournés à Paris, et l'armée n'auroit osé avancer ; si elle l'eût fait, il falloit fondre sur elle en colonne ;

vous l'eussiez bientôt dispersée. Des révoltés combattent mal contre des soldats qui défendent leur Roi. D'ailleurs, toute l'avant-garde n'étoit composée que de lâches assassins; ils auroient eux-mêmes mis la confusion dans l'armée; vous n'eussiez point été accusé d'avoir tiré l'épée contre les Français; vous n'auriez fait que vous défendre contre ceux qui venoient pour vous attaquer. Ce fut permis de tous les tems; c'est gravé dans le cœur de tous les hommes; et la nature a donné à tous les êtres animés, des armes défensives. Enfin, si vous aviez succombé, votre mort eût été glorieuse; il vaut mieux mourir ainsi, que de vivre dans l'opprobre.

Direz vous que vous n'aviez point d'ordre pour vous conduire ainsi, que vous en aviez au contraire pour rester dans l'inaction? Voyez ce que fit le grand Turenne, en 1652, et jugez vous après; il avoit reçu ordre de la Cour de rester dans son poste jusqu'à nouvel ordre: sur ce que Charles, Duc de Lorraine, l'avoit bercé d'une négociation. *Il répondit qu'il ne l'exécuteroit point*, parce que les promesses du Duc, et rien, étoient pour lui la même chose.

Il donna en même-tems l'ordre de la marche pour le lendemain, en répondant au Duc d'York qui lui témoignoit sa surprise d'une désobéissance à un Commandement si positif, « *je suis si persuadé que le Duc n'veut tromper la Cour, et que l'intérêt du* » *Roi mon Maître est que l'armée marche,* » *quelque positifs que soient les ordres,* » *j'aime mieux m'exposer à porter ma tête* » *sur un échafaud, que de trahir l'Etat* » *par une désobéissance qui peut entrainer* » *sa ruine.* » Voilà l'exemple que vous auriez dû suivre; voilà votre condamnation. Voyez si le soleil doit luire pour vous.

Comment! le Palais de nos Rois est inondé de sang, les marches du Trône en sont teintes, et l'on attend des ordres pour faire cesser le carnage; parce que le Roi, se montre avare du sang de ses sujets, on laisse prodiguer le sien par de vils assassins! Mais le Roi, peut-il disposer de sa vie? Elle est à ses sujets; tous ont le doit de la défendre. Il ne peut donc ordonner qu'on la lui laisse ravir, ou cet ordre ne doit point être suivi: espère-t-on toujours que peut-être il n'arrivera point d'accident? Mais le massacre devient général. Quand faudra-il donc faire usage de ses forces?

Si l'on avoit absolument décidé qu'on ne s'en serviroit dans aucun cas, pour ne pas exposer le Roi au hazard d'un combat, il falloit donc l'engager, le forcer même de sortir de Versailles avec toute sa Famille. Les seuls Gardes-du-Corps auroient suffi pour l'escorter, tous les Officiers du régiment de Flandre s'y seroient joints, ainsi que ceux des Dragons, dans le cas que leurs soldats s'y fussent refusés; mais tout alors eût marché. On ne l'a pas fait, on ne sauroit donc être justifié.

Je le dis, je le dirai toujours, ces fatales journées des 5 et 6 Octobre sont si horriblement affreuses, que l'Eternel n'a pas mis dans l'homme les facultés qu'il faudroit avoir pour les peindre dans toute leur horreur. La foudre seule pourroit en tracer quelques traits. C'est une monstruosité que nul siècle n'a vue, que nul siècle ne peut reproduire. Qu'on juge d'après cela, si tous n'ont pas le droit de débarrasser la terre de ces indignes Chefs, qui l'ont souillée au point qu'elle ne s'en lavera jamais.

Les Capitaines des Gardes-du-Corps méritent un pareil traitement; excepté le Duc de Guiche, qui est le seul qui ait montré

de la bravoure et de l'attachement pour son Maître ; aussi l'a-t-on proscrit. Les autres l'ont livré au fer des assassins.... Ils ont aussi livré ces braves et fidèles Gardes, leur défendant de sauver même leur vie, s'ils ne le pouvoient qu'en donnant la mort ; c'est enchaîner les victimes qu'on égorge. *On avoit même offert des congés à tous ceux qui en auroient voulu, afin que le Roi en eût moins auprès de lui pour le garder et le défendre.*

Les Capitaines des Gardes-du-Corps répondent sur leur tête de la personne du Roi. On leur fait leur procès, si un seul assassin ose attenter à ses jours, quoiqu'il n'ait communiqué son projet à personne, et qu'il consomme son crime furtivement. Et ! lorsque des milliers d'assassins forment publiquement un complot, pour commettre le plus horrible des régicides, qu'ils s'annoncent, qu'ils arrivent enfin ; toutes les barrières s'ouvrent ! on défend de repousser la force par la force ! les Chefs ne se montrent que pour donner cet ordre ! la Garde disparoît, le Roi reste seul ! . . . O ! Divinité terrible, prête-moi ton secours pour exprimer l'horreur que je ressens. . . . Tu détournes tes regards... Je ne puis achever...

Tâchons de reprendre, s'il se peut, nos forces, (si souvent épuisées), pour prouver que cette affaire si funeste est l'ouvrage de notre odieuse Assemblée, qui a l'impudence de se dire nationale, pour faire partager à la Nation tous ses forfaits.

On ne peut se dissimuler que plusieurs de ses Membres sont fortement inculpés dans la procédure du Châtelet; mais il paroît de toute évidence que le grand nombre du côté gauche savoit qu'il existoit un complot contre le Roi et la Reine, et que tous ceux de ce côté en ont été les complices.

Il est prouvé, non-seulement par cette procédure, mais par mille autres faits, que la défection des Troupes est absolument leur ouvrage; que toutes les incendies, les assassinats leur appartiennent; et que toutes ces horreurs n'étoient que le préliminaire de l'affaire exécrable qui nous occupe. Tout annonce enfin qu'ils en sont les auteurs; c'est ce que je vais prouver par la procédure du Châtelet, le rapport de leur Comité des rapports, le Décret qu'ils ont rendu à ce sujet, et enfin toute leur conduite antérieure et postérieure.

Des motions infernales se font à Paris au

Palais-royal, contre le Roi, la Reine, les Gardes-du-Corps, long-tems avant l'horrible époque; l'Assemblée ne peut l'ignorer (on a même la certitude qu'elle le savoit). Elle le souffre, ainsi que la Milice bourgeoise, qui en est journellement témoin oculaire. Le complot existe donc; il est donc leur ouvrage.

Le soir de ce même 5 Octobre, toujours dans cet affreux Palais, on assure qu'il y aura de grands évènemens à Versailles; on entre dans des détails qui font frémir; et tout ce qui s'y est passé se trouve à-peu-près conforme à ce qu'on avoit annoncé. Beaucoup de gens étoient donc dans le secret; et quand le nombre en est si grand, ce n'est plus un secret. Le masque tombe, on ne dissimule plus.

L'avant-garde des brigands arrive à l'Assemblée; les honnêtes gens frémissent. Le côté gauche n'en paroît pas étonné. (Il envoye même sur le chemin de Paris, pour savoir si tout arrivoit). et l'on demande; *nos gens arrivent-ils bientôt*? Ces brigands sont introduits dans la salle; ils tiennent des propos contre le Roi, et sur-tout contre la Reine; ces propos glacent d'effroi. Des Dé-

putés y applaudissent ; ils excitent même ceux qui les tiennent. On propose de les admettre à délibérer avec l'Assemblée ; elle est donc de connivence ; il faut l'être aussi pour n'en pas convenir.

Le Roi paroît desirer qu'elle se rende auprès de lui, pour lui servir de sauve-garde ; elle répond insolemment qu'une pareille démarche ne convenoit pas à sa dignité, (*quelle dignité que celle des assassins*) ! Qu'il suffisoit d'envoyer une députation. *On n'en fit pas davantage.* On ajouta : *que le vaisseau de l'Etat ne s'avançoit qu'avec plus de rapidité vers le port.* Tout n'anonce-t-il pas qu'on est parfaitement instruit de ce qui doit arriver, et qu'on attend l'événement avec impatience.

Comment ! le Roi, effrayé de cette multitude de brigands qui viennent assiéger son palais, qui massacrent ses Gardes-du-Corps, qui viennent jusqu'à lui, qui remplisent les airs de leurs épouvantables cris, qui cherchent la Reine pour la massacrer... se servant d'expressions qui font trembler les voûtes du palais ; le Roi, dis-je, apprend en même tems qu'ils respectent l'Assemblée nationale ; qu'elle-même est si convaincue que nul danger ne

la menace, qu'elle reste dans la plus grande sécurité. Ce malheureux Prince demande d'être mis sous sa protection !.... elle le lui refuse !.... parce qu'il n'est pas, dit-elle, de sa dignité de se rendre auprès de lui... Comment ! sa dignité seroit donc blessée, en sauvant son Maître !... et le vaisseau de l'Etat s'avance avec plus de rapidité vers le port, en le laissant égorger !.... Mes yeux se voilent, mon sang ne circule plus, tout mon corps se roidit; mais, grand Dieu ! quels sont donc nos crimes envers toi, pour nous avoir donné de tels Monstres ? Et tu voudrois qu'on leur fût soumis ! Non, ce ne sont pas là tes décrets ; aussi mille morts s'offriroient pour me dévorer, l'enfer déchaîné viendroit fondre sur moi, que je ne me soumettrois pas.

Quoi ? Le Roi demande dans ce pressant danger d'être entouré de tous les Représentans de ses Sujets : on le refuse ! mais, exécrables démons, vous aviez donc ordonné vous-mêmes de l'assassiner ?.... Vous ne sauriez dans ce moment donner pour prétexte de vos refus, votre lâcheté (si connue), disant que vous craigniez aussi pour vous, puisque vous étiez sans cesse entourés par ces scélé-

rats ; vous en aviez dans la salle autant qu'elle en pouvoit contenir. Plusieurs de vos Membres alloient sur la place se mettre au milieu d'eux, pour les exciter au carnage. On en connoît parmi vous, qui parcouroient les rangs du Régiment de Flandre, pour le porter à l'insurrection, disant : « Soldats, » c'est pour la liberté que nous travaillons, » c'est pour cette liberté dont vous devez » être si jaloux, en prenant notre parti, » vous l'assurez pour toujours ». D'autres, qui par le sang dont ils sortent, leur rang dans le monde, leur dignité, la bienséance enfin, n'auroient jamais dû quitter le Roi dans ce moment si terrible, alloient avec affectation se montrer sans cesse à ces féroces brigands, pour mendier des applaudissemens, dont ils auroient dû rougir quand ils auroient été donnés gratuitement, et qu'ils recevoient d'un air serein et satisfait.

Vous prenez ce moment, pour lui faire donner sa sanction aux droits de l'homme que vous aviez décrétés ; vous prenez le moment où ces droits de tigres se montrent contre lui, dans toute l'horreur, l'atrocité, la fureur dont ils peuvent être susceptibles; ce moment, où vous auriez dû

les révoquer, puisque vous en voyez les conséquences si affreuses, si vous ne les aviez conçus pour ce seul objet. Vous vouliez donc le forcer à signer lui-même son arrêt de mort, mort d'un genre qui surpasse tout ce que des monstres altérés de sang pourroient imaginer de plus barbare et de plus cruel.

Pour ne laisser aucun doute sur vos infernales intentions, (car vous ne les dissimuliez pas) vous avez l'audace de vous faire escorter par ces mêmes brigands, pour présenter à votre Roi ce terrible décret!... Vous portez l'infamie jusqu'à lui dire : « signez sans hésiter. Voyez ce Peuple en courroux! c'est votre tête qu'il menace » ! et vous osez dire encore que c'est une sanction libre! puisqu'il a le veto suspensif dont il peut faire usage à son gré? C'est ajouter à vos exécrables excès, qui paroissoient déjà portés mille fois plus loin que tout ce que l'homme peut concevoir de plus horrible.

Cette sanction que vous demandez pour calmer la fureur des brigands, semble les irriter davantage. Vous ne faites rien pour les repousser. Vous êtes au contraire tranquilles au milieu d'eux. Le sang coule à grands

flots, vous n'en êtes pas émus! Vous offrez des rafraîchissemens à ces scélérats! Vous les aviez donc appelés? Je défie que dans l'univers il se trouve un seul être qui puisse donner une autre interprétation à votre conduite, sans partager vos forfaits.

Voilà donc nos Députés bien dûment atteints et convaincus d'avoir voulu assassiner le Roi, la Reine et toute la Famille royale (excepté le Duc d'Orléans). Eh! l'enfer ne s'ouvre pas pour reprendre ses furies!

A tant de preuves, toutes de la dernière évidence, joignons encore celles que nous donne leur conduite, au sujet de la procédure du Châtelet.

On voit d'abord que cette procédure, quoique très-mal faite, offre cependant des vérités qu'on ne sauroit contester. On voit que les dénonciateurs étoient timides et craintifs. Ils redoutoient les assassins qui les surveilloient dans le cas qu'ils en disent trop. Cependant on y voit le complot, il se montre à découvert, par-tout tant il est manifeste.

Le Châtelet n'a reçu les dépositions qu'en tremblant. Il paroît que, bien loin de chercher une vérité (que tout le monde connoissoit) il craignoit au contraire de trop en dé-

couvrir, et par-là, d'attirer sur lui les torches allumées et les poignards empoisonnés d'une Assemblée, qu'il méprise autant qu'il redoute.

Plusieurs Membres sont plus ou moins inculpés, ce qui souille toute l'Assemblée, à moins qu'elle ne s'empresse de rejeter de son sein ceux qui sont soupçonnés (ne fut-ce que très-légèrement), jusqu'à ce qu'ils soient entièrement lavés. Car ce crime est tellement affreux, que même l'homme qui toute sa vie auroit passé pour l'être le plus vertueux, s'il étoit soupçonné d'y avoir pris part, ne fût-ce que de la manière la plus indirecte, ne pourroit se montrer nulle part, sans faire tache, jusqu'à ce qu'un jugement des plus rigoureux, authentiquement prononcé à la face de l'univers, n'ait déclaré qu'il avoit été faussement accusé. Le côté droit en étoit si convaincu, qu'il a demandé à grands cris que le procès fût continué sans interruption jusqu'au jugement définitif. Le côté gauche s'y est fortement opposé. Il a tonné, menacé, fait usage de tous ses brigands; le club des Jacobins a déployé toutes ses forces, éguisé ses poignards, ordonné enfin qu'il seroit fait un rapport de la procédure, par des brigands

que

que lui-même auroit choisi. Français ! trop incrédules Français ! faut-il donc encore des preuves pour les trouver tous auteurs et complices de ces forfaits ? J'affirme que ce seroit partager leur crime, que d'oser douter un instant, et de chercher des moyens de les justifier. J'affirme encore que c'est approuver leur crime, que de les laisser impunis.

Enfin, ce rapport paroît, l'infâme Chabroud, le plus scélérat des scélérats, est nommé pour le faire. C'est à l'énormité de ses crimes qu'on doit ce choix. Aussi son ouvrage le respire-t-il par-tout. Non-content d'altérer tous les faits, de supprimer les plus essentiels, il tourne en ridicule une action que le sang de dix générations ne sauroit effacer. Il dit que c'est peut-être un de ces jeux cruels, où le sort se plaît quelquefois à confondre la prévoyance humaine. Il justifie toujours les assassins, *qu'il ne trouve pas assez féroces.* Il condamne les Gardes-du-Corps *qui se laissoient égorger sans se défendre*, parce qu'ils ne carressoient pas ceux qui les égorgeoient.

Au lieu de se circonscrire dans les bornes d'un Rapporteur, il se déclare l'Avocat des coupables, qu'il défend de la manière la plus

révoltante ; faisant de leurs crimes les plus grandes vertus. Il calomnie la Reine, les Dames de sa suite. Il prend ce moment d'horreur où sa chambre est inondée du sang de ses fidelles Gardes, pour la nommer par dérision, l'asyle de la beauté.... Monstre épouventable, ce mot sied bien dans ta bouche empestée ! ce n'est pas de sa beauté qu'il faut parler. La nature souvent prodigue en aveugle cette faveur. Mais parlons de ses vertus, de son ame héroïque, de ce grand courage dont l'Histoire n'offre point d'exemple. Oui, c'est par la conduite qu'elle tient, au milieu de tant d'adversités, de tant de bourreaux qu'il paroît que le ciel se plut à la former pour servir d'exemple aux siècles futurs, jusqu'à leur consommation. Ses malheurs la rendent immortelle, quand ils couvrent d'opprobre les Français.

Il ose enfin, porter son impudente atrocité jusqu'à dire que les indices sont contre les déposans, et en faveur des accusés ; que ceux-ci sont les amis de la liberté, et les coopérateurs de la constitution, noms chers aux Citoyens et odieux aux ennemis du peuple ; il finit par dire que, « quand aux « malheurs du 6 Octobre, (car il faut enfin

» ne plus voir que d'horribles malheurs » dans cette journée fatale ;) nous les livrons » à l'histoire éclairée pour l'instruction des » races futures ; le tableau fidèle qu'elle en » conservera, fournira une leçon utile aux » Rois, aux courtisans et aux peuples. » Lecteurs, dispensez-moi des réflexions sur cette conclusion ; mon indignation est au comble. J'ignore si la nature qui a pu produire un tel monstre ; a permis qu'on trouvât des expressions pour rendre toute l'horreur qu'il inspire ; l'Assemblée a décrété qu'il n'y a pas lieu à accusation.

Si la procédure du Châtelet, ne prouve rien contre les accusés ; si l'affaire des 5 et 6 Octobre n'est qu'un de ces jeux du hasard, comment ceux qui sont inculpés, ne demandent-ils point, n'exigent-ils point que le procès soit continué avec une rigueur extrême ? Car ces soupçons sont odieux, et bien flétrissans ? Comment l'Assemblée nationale *qui prétend que l'univers l'admire ainsi que sa constitution*, (quoiqu'elle ne soit pas faite) n'ordonne-t-elle pas aux Parlemens de reprendre sur-le-champ leurs fonctions, pour ne s'occuper uniquement que de cette affaire, qui couvre de tant d'infamie et

ladite Assemblée et toute la Nation; afin qu'un jugement bien légal, rende plus blanc que la neige les accusés, aux yeux de l'univers; car elle ne peut se blanchir elle-même; elle se salit d'avantage, et paroît encore plus coupable aux yeux de tous.

Dira-t-on que la destruction de ces augustes Sénats étoit absolument décidée; je réponds qu'il est on ne sauroit plus honteux, on ne sauroit plus impolitique, de les avoir détruits dans une pareille circonstance; je dis plus; je prétends que s'il l'eussent été déjà, il eût fallu les réintégrer, jusqu'à ce qu'ils eussent prononcé définitivement. Quand on est sans reproche, on ne craint point le jugement; et les Parlemens ont l'ame trop grande, pour, dans cette occasion, n'avoir pas fait tous leurs efforts pour prouver leur zèle et leur amour pour le bien. Ils se seroient fait un point d'honneur de rendre un jugement plein d'équité; ils auroient trouvé les véritables auteurs de ce massacre inoui. Toute l'Europe attentive auroit fixé ses regards sur eux, ils n'eussent jamais osé s'écarter de la plus sévère et de la plus exacte justice; s'ils ne l'eussent fait par devoir, leur propre gloire les y forçoit afin de laisser, en se retirant, l'estime et les regrets

rappelle mon ame vers toi, pour que je ne que de tels Magistrats devoient inspirer. On étoit donc bien sûr, de porter le plus grand jour dans cette affaire de ténèbres ; on ne l'a pas faite; on la regarde comme un de ces jeux du hasard qui ne doivent point occuper; on est donc coupable, telle est la conséquence.

Pour ne laisser aucun doute sur la certitude que tout le monde doit avoir, que le crime est uniquement concentré dans l'Assemblée, je dois rappeler qu'elle avoit revêtu le Châtelet, au préjudice du Parlement, (dont elle redoutoit les vertus et les lumières), de toute autorité, pour connoître des crimes de Léze-Nation et de Lèze-Majesté, dans l'espoir que ce Tribunal rempliroit parfaitement ses vues. Il les a remplies au sujet du malheureux Favras ; mais l'indignation du public, peut-être aussi les remords des juges les ont ramenés dans les sentiers de l'honneur ; quoique très timides, ils en ont cependant fait assez, pour que tout le monde puisse voir aisément combien il seroit facile de remonter jusqu'à la source d'où part le complot, et le suivre jusqu'à sa fin ; ce que l'Assemblée a tellement senti, qu'elle s'est empressée de dissoudre à l'ins-

tant ; non-seulement le Châtelet, mais encore tous les Tribunaux du Royaume. Ils ont été si pressés, qu'ils ne se sont pas donné le tems de les remplacer par de nouveaux juges pour les causes ordinaires ; de manière que la France, l'un des plus grands empires de la terre, se trouve aujourd'hui dépourvue de tout espèce de justice quelconque. Ils viennent cependant de nommer quelques ignoraus scélérats pour juger. N'avons-nous pas d'aimables Législateurs, de bien dignes Représentans de la première Nation du monde? N'est-ce pas de grands Régénérateurs ?..... Ah ! Français, quelle honte pour vous de souffrir de tels Monstres !

L'Assemblée, qui ne néglige rien pour prouver à l'univers combien elle est atroce, s'occupe maintenant à former une haute-cour nationale, non pour poursuivre les coupables du crime des 5 et 6 Octobre, mais les déposans de cette exécrable affaire, ainsi que tous ceux qui auront l'audace de montrer quelques vertus. Aussi, pour être admis dans ce Tribunal de sang, faudra-t-il prouver qu'on est échappé de l'échaffaud, ou qu'on est digne d'y monter. Voilà nos Rois, voilà la lâcheté de la Nation française qui souffre de pareils attentats. Grand Dieu !

sois plus témoin de tant d'horreurs ; je ne puis les soutenir.

Enfin, le côté gauche de l'Assemblée est tellement exécrable, que n'ayant pû massacrer son Roi, son Epouse, ses enfans, il le détrône, le traîne captif dans la Capitale, l'y retient chargé de fers, parconséquent sans nulle espèce de puissance. Il n'est pas satisfait. Ce Roi gémit en secret, paroissant tout applaudir. Il s'humillie devant ses tyrans. L'enfer seroit désarmé d'une pareille conduite, ces tygres sont toujours avides de sang. C'est toujours du sang qu'ils veulent, c'est celui de leurs maîtres.....

Ils ont à leurs gages d'infâmes Journalistes dont les feuilles font frémir, et ils excitent toujours les assassins contre cette malheureuse Famille Royale : aussi je dis très-affirmativement, que tous ceux quelconques, qui défendent cette abominable Assemblée, ou qui se déclarent les amis de la Révolution et de la Constitution, sont des scélérats, je tranche le mot ; oui des scélérats ; ils ne peuvent être autre chose. S'ils ne commettent eux-même les forfaits, c'est qu'ils n'en ont pas le pouvoir ; mais ils sont tous complices.

Une Révolution qui détrône le meilleur des Rois, (qui appelle son Peuple par ses Représentans, pour leur dire : je veux que vous soyez heureux ; je ne puis opérer seul ce grande œuvre, dites-moi ce qu'il faut faire, je le ferai), enfin, cette Révolution, qui égorge, qui incendie, qui détruit toutes les propriétés ; qui protège les assassins, qui proscrit les honnêtes gens du Royaume, ou qui les persécute, qui renverse les temples de la justice et celui de l'Etre suprême, ne peut-être que l'ouvrage des Monstres, et ne peut plaire qu'à des Monstres. Une Constitution faite sur de pareilles bases ne peut-être aussi que très-monstrueuse, d'où je conclus qu'elle ne peut convenir qu'à des Monstres.

Le Comte ******.